Le développement urbain viable

André Beauchamp

Rapport manuscrit préparé pour le
Conseil canadien de la recherche sur
l'évaluation environnementale
1990

L'auteur tient à remercier madame Louise Roy, membre du Conseil canadien de recherche en Cvaluation environnementale (CCREE), qui a eu l'idée de cette recherche, qui en a établi les paramètres et qui a bien daigné accompagner l'auteur dans toutes les étapes de son travail.

TABLE DES MATIERES

SECTION 1

Rappel des recherches antérieures 1.1

Bref rappel historique du dossier 1.2

"Villes et villages en santé" 1.5

Régions vivables 1.10

Du developpement durable au développement urbain viable 1.15

SECTION II

Delimitation du concept 2.1

Discussion préliminaire 2.3

Le developpement urbain viable 2.9

- approche de la ville 2.10
- un concept analogique 2.13
- des scénarios de catastrophe 2.14
- pour des villes viables 2.16

Application du concept de developpement durable à la ville 2.17

- la dimension économique 2.17
- l'équité 2.22
- des critères pour l'équité 2.28
- la dimension écologique 2.33
- des seuils à ne pas dépasser 2.36
- l'alimentation 2.37
- la ville verte 2.39

Retour sur la problématique 2.40

SECTION III

Les procédures d'études et d'implantation du développement urbain viable: 3.1

- garantir l'efficacité des solutions 3.3
- élaborer des stratégies souples et adaptives 3.6
- assurer l'interaction des acteurs 3.7

Pour l'implantation du développement urbain viable 3.9

SECTION IV

Le rôle et l'implication du public 4.1

Les fondements de la participation du public: 4.1

- le public, objet du savoir 4.2
- le public, sujet du savoir 4.3
- le public comme révélateur de l'éthique 4.4

Le jeu des acteurs 4.7

Observations préliminaires pour la participation efficace du public 4.10

Conclusion 5.1

Bibliographie 6.1

LE DEVELOPPEMENT URBAIN VIABLE: APPROCHE D'ENSEMBLE

L'intention du présent document est de faire le point sur le developpement durable en milieu urbain à partir des travaux existants et de développer ce concept. Comme la question est à l'ordre du jour depuis quelque temps, nous rappellerons quelques recherches antérieures tout en précisant la problématique (section 1). Ensuite, nous proposerons une delimitation du concept (section 2) et aborderons les procédures de gestion et d'implantation du développement urbain viable (section 3), puis l'implication du public (section 4).

Section 1 - Rappel des recherches anterieures

Le concept de développement urbain viable est une adaptation au milieu urbain du concept de développement durable élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED 1988). Mais il y a déjà plusieurs années que les intervenants en milieu urbain sont conscients des problèmes des villes et cherchent des concepts integrateurs qui permettent d'identifier les défis écologiques et humains de la ville afin de mettre en oeuvre des solutions adéquates. La présente section ne fait pas un survol d'ensemble de la question, puisqu'une autre étude est mise en route sur ce point par le CEARC/CCREE.

Bref rappel historique du dossier

A la suite de la publication du rapport de la Commission Brundtland Notre avenir a tous (CMED 1988), le concept de développement durable a été étudié par le Groupe de travail national 8ur l'environnement et l'économie (GTNEE 1987). 11 a également fait l'objet de nombreuses discussions et rencontres tant au niveau gouvernemental qu'au niveau prive, ce qui a contribue à diffuser le concept mais egalement à le diluer (Gariépy, Domon, .Jacobs 1990, 2). Quant à l'application du concept au contexte urbain, elle a fait l'objet de plusieurs études et rencontres, notamment un Atelier sur le développement urbain viable organise à Montréal (27 et 28 mars 1990) par le Conseil canadien de la recherche sur le8 évaluations environnementales (CCREE), atelier au cours duquel différents documents ont été déposés et dont il existe un compte-rendu (ATELIER 1990). L'université de Toronto a egalement tenu un Colloque international sur l'urbanisation et l'environnement (HSSD 1990), en prévision de la 13e session de la Commission des établissements humains qui se tiendra à Harare en avril 1991.

De son côté, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité consultatif interne regroupant des représentants des sept services municipaux les plus directement concernes par les

questions de développement durable et poursuit une réflexion systématique pour faire de Montréal une ville "viable" plutôt que simplement "vivable" (ATELIER 1990, p. 23-26). Membre du réseau des Conférences au sommet des grandes villes du monde, Montréal sera l'hôte de la troisième Conférence 1991 (15-17 juillet) et proposera à ses partenaires une déclaration commune dont le titre pourrait être "vers un développement urbain viable"[1], déclaration qui serait ensuite transmise à la conférence des Nations Unies sur le développement et l'environnement prévue au Brésil en 1992. On est donc ici en présence d'une opération d'envergure dont l'enjeu pourrait être considérable.

En réalité, le phénomène urbain est source d'interrogations diverses. D'une part, l'urbanisation s'accentue constamment partout, dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Par ailleurs, toutes les villes connaissent des difficultés considérables tant du point de vue de la planification, de l'équité, de la santé que de l'environnement, même si la nature et la gravite des défis varient considérablement selon la taille, l'histoire et le niveau de developpement

[1]. Nous avons pris connaissance d'un projet de déclaration commune. Par ailleurs, un document plus étoffé qui servira de soutien a cette déclaration est en préparation. Nous avons eu accès à un texte préliminaire de Peter Jacobs intitule Sustainable Urban Development (50 pages) qui touche à beaucoup de questions proches de notre recherche (Jacobs 1991).

de chaque ville, ainsi que le pays auquel cette ville appartient. Il est donc inévitable et fort heureux qu'il y ait pluralité de façons de conceptualiser les problèmes des villes et d'imaginer des solutions. La bonne manière de faire, infaillible et universellement exportable, n'existe pas. 11 n'y a que des solutions provisoires, dont il faut toujours juger de l'efficacité à partir des résultats sur le terrain, en sachant que, même la, l'évaluation dépendra des critères d'appréciation et des positions politiques, sociales, éthiques et esthétiques de chacun.

Devant la ville, comme devant le pays, nous cherchons à définir un art de faire pour amenager, encadrer, orienter, surmonter les contradictions les plus criantes. Comme l'heure est à la crise de l'environnement - au moment d'écrire ces lignes, l'heure est plutôt à la guerre, ce qui est encore infiniment plus grave - et que nous sentons les contradictions systémiques entre un certain type de développement et les possibilités limitées du milieu écologique, il est bénéfique de se poser la question de l'aménagement et de l'organisation des villes à partir de l'environnement. Mais il convient aussi de constater que nous n'en sommes pas à une case départ absolue, comme si, avant, rien n'avait existé et comme si, maintenant, tout devait être fait et même fait de manière contraignante. C'est pourquoi avant de proposer une reflexion plus formelle sur le développement urbain

viable, nous esquisserons une b r è réflexion sur des expériences en cours dans le contexte canadien ainsi que sur la problématique générale.

Nous décrirons deux expériences de portée inégale: "Villes et villages en santé" et "Régions vivables", en essayant de cerner ce qui peut constituer les éléments-clés de l'expérience et le fil conducteur qui permet l'intégration de l'ensemble des interventions.

"Villes et villages en santé"

La santé des citoyens et citoyennes a toujours été une des préoccupations majeures des villes, que l'on parle de sécurité physique, d'élimination des déchets ou d'approvisonnement en eau potable. L'explosion démographique depuis la fin de la seconde guerre mondiale est certainement attribuable, entre autres, aux progrès de la médecine, à l'amélioration du milieu de vie urbain et à la diffusion de mesures d'hygiène plus adéquates (Ramade 1989, 42). Et la même explosion démographique est une des causes de l'urbanisation galopante, du moins dans le tiers monde. La ville de la révolution industrielle était sale et polluée, foyer propice aux épidémies de toutes sortes (Ward 1976, 38-46). Beaucoup se rappelleront que, dans les années 40 et 50, la tuberculose était une maladie très répandue dans les villes canadiennes alors que certaines maladies traditionnelles

de l'enfance (la diphtérie, la coqueluche, la rougeole) ont persiste jusqu'à la généralisation de la vaccination et l'amélioration des conditions d'hygiène accompagnée de contrôles adéquats. Aussi est-ce tout normalement que la thématique de la santé s'est imposée comme un bien essentiel et primordial, comme un des concepts intégrateurs d'une action dans la ville. Quand, en 1980, au Gouvernement du Québec, les Services de protection de l'environnement sont devenus officiellement le ministère de l'Environnement, les quelque cent-quinze inspecteurs en poste n'étaient toujours strictement que des inspecteurs en hygiène publique, alors que les plus jeunes essayaient de convaincre leurs aînés de la nécessité d'une approche globale centrée sur le milieu bio-physique. La préoccupation environnementale vient, pour beaucoup, du monde de la santé (Beauchamp, 1990a).

La prise en compte de la santé humaine comme concept integrateur est la clé de voûte du mouvement "Villes et villages en santé" (RDSCMM 1988). Le mouvement origine de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui, en 1977, déterminait des objectifs à atteindre en l'an 2000. En 1979, 38 cibles d'actions sont déterminees qui couvrent à la fois des cibles spécifiquement médicales, comme la réduction de 15% des taux de mortalite relies aux maladies de l'appareil respiratoire (but 9 cf. RDSCMM, annexe A), des cibles sociales comme la réduction des différences (but 1), des cibles éducatives comme donner des

connaissances et des motivatons nécessaires pour un comportement salubre (but 15), des cibles stratégiques comme la coordination des ressources de la communauté (but 30), des cibles environnementales comme la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, le contrôle des déchets dangereux, l'environnement au travail (buts 20, 21, 23, 25). Les objectifs poursuivis sont d'assurer d'abord l'égalité des chances, d'"ajouter de la vie aux années" c'est-&-dire le plein epanouissement du potentiel de santé, d'"ajouter de la santé à la vie" en allongeant la durée de la période de pleine santé et d'"ajouter des années à la vie" en favorisant la longévité (RDSCMM, 1988, 2). L'idéologie du mouvement insiste beaucoup sur la participation active des citoyens, l'auto-prise en charge, l'équité et ce qu'on appelle maintenant une approche holistique, c'est-a-dire l'intégration à l'ensemble des facteurs qui determinent un milieu. Ce type d'approche globale correspond assez exactement à la preoccupation éco-systémique de la pensée environnementale.

Sous le chapeau "Villes et villages en santé", le projet "vers des villes saines" a été lancé par l'OMS-Europe en janvier 1986. Il cherche à articuler concrètement la preoccupation santé dans le cadre urbain et à favoriser la collaboration active des villes entre elles. Un véritable réseau est ainsi en train de se constituer et des critères minimaux sont établis pour pouvoir s'inscrire dans le mouvement, comme la mise en

place d'un comité central, l'établissement d'un groupe de travail, la nomination d'un ombudaman de la santé, la réalisation d'un débat public, la réalisation d'une étude sur au moins deux sous-groupes de la population etc. (RDSCMM, 1988, p. 5). Le développement conceptuel fixe des niveaux de performance en distinguant le stage: "villes en santé ou villes saines" qui correspondrait à ce qu'on appelle en consommation le modèle de base, "villes ou cites salubres" qui ajoute d'autres paramètres, "cites en santé" qui correspondrait à une politique maximale et finalement "village global" stade ou une communauté deviendrait capable d'influencer son devenir et parviendrait ainsi à la stabilité ou à la durabilité en s'autodéterminant. Pour évaluer le niveau de performance du premier niveau, celui de "villes en santé", une série de 33 indicateurs est établie, mais le document ne précise pas s'il s'agit de recherche conceptuelle ou de critères effectivement appliques pour évaluer la performance des villes membres (RDSCMM 1988, annexe . B). La première hypothbse paraît plus plausible.

Le but du présent document n'est pas de procéder à une évaluation du projet "Villes et villages en santé" ni au plan conceptuel ni, moins encore, au plan de l'efficacité réelle. Mais nous sommes manifestement devant un projet global dont la dynamique permet de rejoindre de proche en loin sinon l'ensemble du moins une part significative des facteurs qui determinent la vie urbaine. De ce point de vue, nous sommes en présence d'un

concept intégrateur. Le concept desenclave la question de la santé du champ de la medicalisation et l'intègre dans une problematique plus large de l'appropriation du corps et de la revendication d'une citoyennete plus axée sur le quotidien, problematique nettement Cmergente aujourd'hui (Corajoud, 1985). Ce concept ne procède pas à partir de l'environnement bio-physique, mais du facteur humain comme tel. Il s'agit en ce sens d'une approche carrément anthropocentrique qui correspond bien, à ce niveau, au milieu urbain dont le propre est d'être un milieu construit par l'être humain et pour l'être humain. Dans son operationnalisation, le concept insiste beaucoup sur la dimension sociale, mais nous y avons vu très peu de références de type économique et pas beaucoup de type expressement écologique. Le projet semble supposer que la ville fonctionne par elle-même et que la problematique santé vient ensuite se greffer sur un plan de développement déjà en place.

Il apparaît donc que le mouvement "Villes et villages en santé" propose un concept intégrateur extrêmement intéressant, avec toutefois certaines limites. Mais l'implantation du concept est en fort bonne route. Si le concept de développement urbain viable, que nous definirons ultérieurement, est développé et opérationnalisé de façon à être efficacement mis en oeuvre, il importera que des raccords puissent être établis entre les deux concepts, en sorte qu'une ville qui aurait opté pour "Villes et villages en santé" puisse s'ouvrir au developpement viable sans

abandonner les actions déjà entreprises. Il ne faut surtout pas amorcer une concurrence de programmes ou une guerre idéologique mais plutôt trouver les façons de faire les plus aptes à relever les défis urbains et écologiques de l'heure.

Régions vivables

Ce qui est désigné sous le vocable de "Régions vivables" (Livable Region) n'est pas un concept qui a atteint le niveau de formalisation de "Villes et villages en santé". Il y a moins de documents fondateurs. Nous partirons de l'origine, l'expérience du Grand Vancouver.

Suite au débordement du Fraser en 1949, la région du Vancouver métropolitain (population estimée de 1 493 963 habitants en 1989) a fait l'objet de préoccupations insistantes et d'une intervention stratégique désignée par le terme de "Livable Region Planning Program". Il convient de rendre en français le terme "livable" par vivable: avec lequel il est possible de vivre. Cette intervention cherchait à intégrer dans la problématique du développement de la région métropolitaine de Vancouver des éléments proches d'une stratégie de conservation ou d'une prise en compte de facteurs écologiques et sociaux. En 1975, la stratégie de développement vivable comprend les éléments suivants: "assurer le partage de la croissance résidentielle afin de freiner le transport et de distribuer

equitablement les coûts des services; promouvoir une juste répartition de l'emploi dans la région; bâtir des centres urbains régionaux; mettre en place un système routier axe sur le transport en commun; conserver et développer au plan régional des espaces ouverts" (Colnett, 1990). Dianna Colnett rappelle brièvement les phases d'implantation de la stratégie depuis le débordement du Fraser en 1949: mise en place d'un processus de protection des terres agricoles, acquisition de parcs régionaux, contrôle de la pollution, adoption de la stratégie en 1975. De 1977 à 1984, la protection de l'estuaire du Fraser a mené à la mise en place d'orientations, de politiques, de plans, d'activités programmees pour la gestion de l'estuaire. Le transport, le centre ville de Vancouver, le traitement des déchets solides et d'autres études ont été également considérés. Apres 1985, un programme de gestion de l'estuaire a été mis en place. La gestion des déchets solides a constitue un problème majeur et un plan de récupération-recyclage visant à récupérer 33 % des déchets en cinq ans a été mis sur pied, le taux actuel se situant autour de 15%. Des interventions ont également eu lieu sur l'assainissement de l'eau et le transport en commun, En 1989, la strategie de développement vivable était revue et portait désormais sur les éléments suivants: la région dans la nature; une économie de croissance et de changement; l'accessibilté des personnes et des biens; l'équité régionale; la santé et la sécurité; la diversité et la vitalité; l'efficacité.

L'opinion de Colnett sur l'ensemble du développement du Vancouver métropolitain est finalement assez négative. En réalité, Colnett définit des critères d'appréciation fondés sur le développement urbain durable (Colnett utilise le terme "sustainable") qu'elle définit d'une certaine manière. L'application des sept critères qu'elle retient l'amhne donc à un jugement plutôt sévère. Sa conclusion est qu'il faut insister sur la façon de prendre les décisions et qu'une bonne démarche suppose une vision d'ensemble, une évaluation permanente du milieu, la formulation d'hypothèses multiples, la participation des différents secteurs de la société et l'implication du public. A distance et depuis l'éclairage que nous procure la reflexion sur le développement urbain viable, l'effort sous-jacent de "Livable Region" et son application sur une période relativement longue illustrent la complexité et la difficulté d'une gestion globale intégrée qui tienne compte de facteurs écologiques. La formulation de 1975 était manifestement dominée par une volonté de diminuer la pression du transport et de favoriser l'équité en decentralisant. La formulation de 1989 est déjà moins intégrative et ne contient qu'une seule référence explicite au milieu bio-physique ("la région dans la nature") en insistant sur l'économie, la santé et l'efficacité. La préoccupation sur le transport semble avoir change de cap et insiste maintenant sur l'accessibilité plutôt que sur les solutions de rechange à l'automobile.

En ce qui concerne la participation du public, Colnett estime qu'il s'agit du facteur-clé de l'entrée d'une ville dans une perspective de durabilité. Mais la nouvelle formulation de la stratégie de 1989 n'a pas retenu la participation du public comme un des buts poursuivis. Plus encore, l'atelier de Montréal a fait apparaître sur ce point qu'au cours des an8 la population aurait perdu confiance envers ses décideurs (ATELIER 1990, p. 15-16) en sorte qu'il y aurait eu recul sur ce point plutôt que progrès depuis quinze ans.

Il se pourrait que l'expérience de Vancouver ressemble à celle de bien d'autres villes canadiennes soumises à des pressions de "développement" et qu'elle témoigne de l'urgence de l'élaboration de concepts intégrateurs adéquats. Il suffit de se rappeler le cas de Hull qui a été littéralement charcute pour être intégrée à la capitale nationale (POIRIER 1986) .

Au plan conceptuel, l'intérêt du projet de "Vancouver Livable Region" est de proposer une vision intégrée de plusieurs actions spécifiques au sein d'une démarche globale. La formulation de 1975 était nettement plus proche de la Stratégie mondiale de conservation alors que celle de 1989 semble plus axée sur des préoccupations d'économie et d'efficacité. Nous serions donc devant un concept qui n'a pas encore été clairement fixé.

A des niveaux autres et selon des stratégies différentes, toutes les villes canadiennes d'une certaine importance ont cherche à mettre sur pied des principe8 integrateurs du même type. On peut penser en particulier à la ville de Sudbury dont les résultats paraissent très prometteur8 et qui a entrepris, sur les plans de l'environnement bio-physique et de l'emploi, des actions remarquables. De même, mais en d'autres secteurs, la ville de Sherbrooke avec l'opération CHARMES (ATELIER 1990). Sous le titre Clouds of Change, Vancouver a amorce un programme d'ensemble sur la pollution atmosphérique, programme dont le titre même semble référer à des changements au sein de la gestion municipale. Jacobs 1991 donne d'autres exemples au plan international.

L'action entreprise par la Ville de Montréal quoique tardive révèle une volonté très claire de procéder dans le sens du développement durable même si le concept intégrateur global n'a pas encore été défini. Montréal a adopte trois grands axes ou principes d'action: viser la diminution du gaspillage des ressources, renouvelables et non-renouvelables; aborder la ville comme une totalité en intégrant dans la gestion et la planification la préoccupation du milieu bio-physique; développer le pouvoir d'attraction de la ville afin de freiner l'exode de sa population et de favoriser la convivialité (ATELIER 1990, p. 3-4). La création d'un comité consultatif qui cherche à coordonner l'action des services municipaux dans le

sens vertical plutôt qu'en ajoutant simplement un service environnement à côté des services existants pourrait aussi correspondre à un ajustement opérationnel en vue de mettre en oeuvre efficacement cette orientation.

Les résultats sur le terrain de cette option de la Ville de Montréal ne sont pas encore connus et ne permettent donc pas de juger de la valeur du concept ni de ses failles. Mais l'engagement de Montréal à poursuivre résolument la réflexion sur le développement urbain viable et d'y intéresser les grandes villes du monde témoigne du sérieux de l'effort.

Alors que "Villes et villages en santé" offre un concept intégrateur limité mais réel, le concept de "Livable Region" paraît plus fluctuant et plus éclaté mais constitue certainement une recherche sur le terrain pour mettre ensemble les défis relatifs à l'économie, à la conservation et à l'équité. Il faudrait documenter davantage les expériences en cours dans les villes canadiennes. On en tire tout de même l'impression que la synthèse intégrative n'est pas loin.

Du développement durable au developpement urbain viable

Nous nous attacherons dans la section suivante à définir le concept de développement urbain viable, mais il est d'ores et déjà possible d'en établir sommairement la problématique. Nous

vivons dans un contexte de crise écologique globale, dont les paramètres sont parfois difficiles à cerner mais qu'on peut résumer en quelques mots: epuisement des ressources dites non renouvelables, cueillette de ressources renouvelables au-delà de leur seuil de reproduction, gaspillage, production excessive de déchets, pollutions diverses de l'eau, de l'air et du sol dont l'effet de synergie est impossible à identifier, disparition d'espèces animales et végétales, modification possible de certains grands equilibrea de la biosphère (pluies acides, effet de serre, destruction de la couche d'ozone), usage intensif de technologies à risques élevés, menace en voie de réalisation d'une guerre démentielle, explosion démographique constante. Chacun connaît la litanie des horreurs et peut la déclamer en la modulant selon ses centres d'intérêt, sa spécialité et ses angoisses. Cette crise est à la fois réelle et imaginaire, scientifiquement et techniquement documentée sur bien de ses aspects mais en même temps simplement pressentie ou présumée en certains autres aspects sans qu'on puisse courir le risque d'attendre l'évidence. La crise est vraie et, semble-t-il, plus large et plus globale que nous n'arrivons à le percevoir. "Il ne s'agit pas, en effet, de crises isolées: une crise de l'environnement, une autre du développement, une autre énergétique. Non, de crise, il n'y en a qu'une" (CMED 1988, 5). Cette crise globale touche la planète entière, mais aussi les Etats, les régions, les villes et les campagnes. Comment spécifier les défis de chacun?

Le concept de développement durable doit-il être appliqué à la ville? Si on signifie par là: la question écologique doit-elle être abordée dans le cadre urbain, la question ne mérite même pas d'être posée. C'est une évidence depuis longtemp8, au fond certainement depuis la conférence d'experts de l'ONU en 1968, puis de la conférence de Stockholm sur l'environnement (1972) qui illustrait déjà les contradiction8 et tensions entre économie et environnement. Ce l'est egalement depuis les requêtes du mouvement conservationiste qui devaient mener, après trente ans d'efforts, à l'élaboration de la Stratégie mondiale de conservation en 1980 (Acot 1988, 220-245). La problématique proprement urbaine a été formulée dès 1976 lors de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Déjà on y signalait le8 changements radicaux aux plans démographique, social et écologique intervenus depuis la deuxième guerre mondiale et la concentration de problèmes qui s'ensuivait dans la ville, lieu principal de l'habitat humain.

"Et dans ce nouvel ordre à instaurer il faudra que, pour la première fois, le8 limites qu'imposent l'économie des ressources matérielles et la protection du milieu soient considérées comme un défi fondamental à relever et comme une contrainte à respecter. L'établissement bâti à dessein plutôt qu'au hasard, l'établissement conçu pour l'homme, l'établissement créé en fonction de la conservation et de l'amélioration du milieu,

voila les priorites qui ressortent des révolutions complexes et interdépendantes de notre époque" (Ward 1976, 20).

La question en soi ne se pose donc pas. La problématique ville-environnement crève l'évidence depuis longtemps. Mais la pertinence de l'application formelle-du concept de développement durable au milieu urbain et sa proposition comme concept intégrateur demeurent des questions à l'ordre du jour. Sur ce point particulier, notre réponse est positive, surtout à cause du changement culturel qu'exige le passage au développement durable. Comme cette explication ne va pas de soi, il vaut la peine de l'expliquer un peu.

Dans l'éthique traditionnelle, le principe d'action prudente était: "en cas de doute, abstiens-toi". L'éthique technocratique avait tendance à jouer d'audace et à dire: "en cas de doute, prends une chance". L'éthique écologique générée par la menace globale qui pèse sur l'écosystème ainsi que le niveau d'incertitude sur la gravite des atteintes réelles et sur le temps disponible pour mettre en place les correctifs adéquats sont en train de faire Cmerger un nouveau renversement éthique qui interdirait de prendre de nouvelles chances technologiques mais inciterait à prendre des chances au niveau de l'innovation sociale. La recherche d'une solution dans le seul développement

technologique est en soi insuffisante car elle s'enferme dans un processus linéaire déjà connu dont les effets pervers sont abondamment documentes.

L'innovation, plutôt que d'être réalisée dans le domaine technique, doit maintenant explorer les modifications au sein de la culture humaine, ce terme étant pris en son sens le plus global. C'est en ce sens que l'on dit que la crise de l'environnement est le nouveau paradigme de notre société (Tessier 1989). C'est en ce sens aussi qu'il convient de porter attention à une opinion de la Commission Brundtland qui risque autrement de passer inaperçue: "Les prochaines décennies auront une importance cruciale. Le moment est venu oh il faut rompre avec d'anciens systèmes. Chercher à maintenir la stabilité sociale et écologique en conservant les vieilles approches par rapport au développement et à la protection de l'environnement ne ferait qu'accentuer le déséquilibre. La sécurité ne sera trouvée que dans le changement. La Commission a pris note d'un bon nombre de mesures qui doivent être prises pour diminuer les risques qui menacent la survie et pour placer le développement à venir sur des bases soutenables. Elle n'en est pas moins consciente du fait qu'une telle réorientation n'est tout simplement pas à la portée des structures de prises de décision et des arrangements institutionnels sous leur forme actuelle, tant au plan national qu'au plan international" (CMED 1988, 27-28).

La prise de conscience de la crise de l'environnement est encore extrêmement récente et nous ne semblons pas disposer collectivement des systèmes humains adéquats pour y faire face. La Commission Brundtland a dit relativement peu de choses pertinentes sur les modifications souhaitables à cet égard, probablement à cause de l'appartenance de ses membres à des systèmes politiques et culturels très différents et parfois en rivalité. Elle en est restée à des considérations vagues et généreuses, de type maternant comme disent les anglophones, sur l'éducation, la consultation publique, la réforme internationale des institutions, mais sans jamais s'engager sur un programme précis. C'est à ce niveau qu'il faut assurer un développement rapide par un bond culturel important.

Paradoxalement, c'est le milieu urbain qui est le plus propice à l'innovation culturelle. Alors qu'à première vue le concept de développement durable n'est pas un concept directement applicable au milieu urbain, nous le verrons mieux dans la prochaine section, c'est le milieu urbain qui est le plus directement concerné si on veut parler d'innovations dans le champ spécifique de la culture. Il n'est donc pas étonnant, si notre hypothèse est juste, que les essais de gestion urbaine intégrée des villes canadiennes ne soient guère concluants jusqu'à maintenant et semblent pointer vers une réflexion encore plus radicale alors que des approches axées sur la santé s'avèrent alléchantes et prometteuses. Le paradigme nouveau

généré par la crise écologique confirme la nécessité d'explorer en ce domaine et de scruter le développement durable dans sa traduction urbaine. Si la difficulté de passer au développement durable vient d'une déficience des systèmes humains de décision et de gestion, le rôle de la ville devient ainsi capital. On le comprendra d'autant plus aisément si on convient qu'une grande part de la crise écologique vient de l'effet dévastateur de la ville sur les régions, particulièrement sur les milieux agricoles, et de l'énorme pression que la ville exerce sur toutes les ressources. Grande partie du problème écologique, la ville pourrait ainsi devenir partie de la solution.

Section II: Délimitation du concept

Pour explorer le concept de developpement urbain viable, il nous faut d'abord rappeler le concept de développement durable (sustainable) défini par la Commission Brundtland et tel qu'il est maintenant compris au Canada, particulièrement dans le milieu environnementaliste. Ensuite, nous proposerons une délimitation conceptuelle du developpement urbain viable, quitte à revenir finalement sur la problématique générale.

Le developpement durable

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE) a fait réaliser une recherche importante sur le concept du developpement durable et l'évaluation environnementale (Jacobs et Sadler 1990). Nous ne referons donc pas ce travail à la fois complexe et rigoureux. Il faut pourtant en reprendre rapidement l'essentiel.

Etant donne l'enjeu et la complexité de la notion de developpement durable à l'intérieur même du rapport Brundtland et des documents qui l'ont précédé ou qui l'ont suivi, il n'y a pas unanimité sur la definition du developpement durable. Le terme anglais est "sustainable" qui a été rendu par soutenable dans la traduction française officielle. Nais déjà les milieux

français préfèrent et utilisent le mot durable. Soutenable réfère principalement à la foresterie qui parle volontiers de rendement soutenu. Le sens est alors tourné vers la productivité dan8 un contexte biologique. Durable renvoie davantage au temps. L'exégèse d'un mot n'est jamais naïve et traduit fatalement le8 choix et tendance8 de8 définisoeurs. Il existe au moins vingt définitions du concept (Faucheux et Noël 1990) et de nouvelle8 naissent constamment, dont la dernière, à ma connaissance, vient du milieu rural québécois: "exploitation de8 ressources dan8 un espace donné en respectant le plu8 possible leur renouvellement spontané à long terme" (EGMR, 1991, 29). Cette définition est de Dansereau (Dansereau, 1991).

Dan8 l'étude du CCREE, on trouve également plusieurs dbfinitione du concept de développement durable et même une certaine controverse entre le8 collaborateurs. Au plan notionnel, nou8 retiendrons comme point de départ la définition de Gardner qui a servi de référence pour le8 discussions de8 atelier8 du CCREE (Gardner, 1990). Gardner Clabore huit principe8 en rapport avec le développement durable: quatre pincipes notionnel8 et quatre principe8 d'application. Nous n'aborderons dan8 cette section que le8 quatre principe8 notionnels. Ce8 principe8 sont: la satisfaction de8 besoins de l'être humain, le maintien de l'intégrité écologique, le souci d'équité et de justice

sociale, l'autodétermination sociale et la diversité culturelle. Dans leur introduction Sadler et Jacob8 ramènent ces quatre principe8 à trois catégories: une catégorie Cconomiquc, la satisfaction de8 besoins; une catégorie écologique, l'intégrité du système écologique; une catégorie sociale, l'équité. On peut considérer l'autodétermination sociale et la diversité culturelle comme de8 éléments pertinents de l'équité.

Discussion préliminaire

Chacun soupçonne que le développement du concept peut conduire à une rare complexité notionnelle. La catégorie économique réfère à la satisfaction de8 besoins. Mais qui définit le8 besoins, pour qui et de quelle façon? Manger, se vêtir, se loger sont déjà des besoins complexe8 pénétrés par la culture. Mais que dire quand nou8 entrons dans le8 mode8 de vie et le8 niveaux de vie? Parle-t-on de 500,00 $ US, 5000,00 ou 12000,00 de PIB annuel? Tous s'accordent pour dire que développement n'est synonyme ni de régression, ni de stagnation. Le choix boudhique de diminution globale de la consommation, "faire moin8 avec moins" (Valaskakis et alii, 1978) apparaît difficilement enviaageable sur un plan sociétal et ne saurait être que le résultat d'une conversion personnelle ou de petits groupe8

prophétiques. On pourrait faire une distinction entre croissance économique et développement économique (Daly 1990), la croissance impliquant augmentation quantitative alors que developpement pourrait signifier efficacité accrue et qualité meilleure. Distinction importante si on parle de consommation de l'énergie oh des scénarios de plafonnement peuvent et même devraient Ctre envisages,

Semblablement la catégorie intégrité écologique est objet d'évaluations extrêmement variables. Pour les ressources non renouvelables, cela veut dire qu'il faut éviter de les épuiser avant que des substituts fonctionnels n'aient été mis au point. Pour les ressources renouvelables, il faudrait protéger le milieu, éviter de mettre en danger les mécanismes fondamentaux, ne pas outrepasser dans la cueillette les capacités de production du milieu écologique: concept de rendement soutenu ou de base de ressources. Ce défi oblige à porter attention aux équilibres fondamentaux de la planète à long terme, particulièrement en ce qui concerne la pollution. Ici la notion de temps est déterminante: temps d'apparition du phénomène, temps de réaction humaine. Il a fallu à peu près 25 ans pour constater l'effet pervers du DDT. Or, malgré l'interdiction actuellement en usage, nous savons que le DDT est encore utilise dans bien des pays. Si un phénomène prend trente ou cinquante

an8 pour apparaître, lorsque nous le constatons nous avons trente ou cinquante ans de retard. Quant au temps de réaction et de correction, il dépend d'une multitude d'enjeux géo-politiquea. Le8 objectif8 poursuivi8 ne sont jamais l'élimination de toute la pollution, mai8 la diminution d'un pourcentage de pollution à atteindre à l'intérieur d'une période de temps. Comme en ces domaines, la part d'incertitude est grande, le8 débats sont également complexes. Le8 correction8 risquent donc d'arriver tard, sinon trop tard, d'où la menace de catastrophes irréparables.

Le concept d'équité, paradoxalement, n'est à peu près jamais formellement discuté pour lui-même, comme s'il allait de soi et qu'il était également compris par tout le monde. Il recoupe au moins trois dimensiona. Justice dan8 le temps, c'est-&-dire à l'égard de l'autre génération. Le8 Amérindiens parlent souvent d'un horizon 8e déployant jusqu'à la septième génération. La notion d'équité entre le8 générations risque d'être devenue culturellement inaccessible à cause de la contraction du temps provoquée par le choc du futur évoquée par Toffler: tout est neuf, tout est éphémère. Le temps du politicien est de quatre ans, souvent moins. Celui de l'investisseur dépasse rarement dix ans. Justice dan8 l'espace, c'est-a-dire une perspective internationale, voire planétaire. C'est la préoccupation

fondamentale du rapport Brundtland qui, de ce point de vue, est nettement tiers mondiste. Le rapport de la consommation globale entre les nations riches et les nation8 pauvres est souvent de 40 à 1 et même davantage; dans le cas de l'énergie, il est de 80 à 1 (CMED, 1988, p. 34 et 202). La troisième dimension de l'équité est liée à ce que Gartner appelle "l'autodétermination sociale et la diversité culturelle", c'est à dire Ctre traite comme un sujet (au plan personnel et au plan collectif) et s'insérer dans un développement endogène plutôt qu'exogène. Cette dimension de l'équité est moins clairement dégagée par certains auteurs.

Le propre du concept de développement durable est de tenir ensemble trois objectifs différents, qui ne sont Pas du même ordre et qui paraissent même souvent inconciliables: la production pour la satisfaction de besoins, la conservation et l'équité. D'oh la difficulté de pondérer, comme pour l'addition des pommes et des oranges. La justice et l'équité témoignent chez l'être humain du passage de l'instinct à l'éthique et ont toujours occupe une place importante sinon obsessionnelle dans la pensée humaine, du code de l'Hammourabi aux comités de défense des droits de la personne. La fragilité du milieu écologique ainsi que les accident8 naturels ont également toujours été des facteurs importants pour le devenir des

sociétés. Pensons à l'Ile de Pâques (Pelt 1990, 252-265). Le souci de la production sous-tend presque toute l'activité humaine: travailler pour vivre et en venir à ne pas juste vivre pour travailler. Qu'est-ce qui est nouveau maintenant? C'est d'abord le caractère aigu et tragique de la crise Ccologique. Mai8 c'est aussi la conscience que nous en avons . Nous ne faisons pas que réagir au malheur, nous le prédisons et cherchons à le prévenir, Nous essayons de planifier la justice et l'équité au lieu de simplement pallier à l'injustice par la bienfaisance ou la charité. De plus, nous savon8 que notre technologie n'est plus innocente mais génère des effets pervers au plan de l'équité comme au plan Ccologique. Le concept de développement durable ne semble donc pas d'abord un concept scientifique mai8 bien davantage un concept politique. A cause de la crise écologique, nou8 voici tenus comme société de gérer notre devenir.

Au niveau idéologique, le concept de développement durable peut être critique puisqu'il suppose que nous pouvons et devons faire quelque chose pour orienter globalement notre société. Le libéralisme absolu pourrait prétendre que tout irait mieux si rien n'était planifie parce qu'au fond le8 choses s'arrangeraient d'elles-mêmes. Le système s'autorégulerait. C'est la théorie de la main invisible qui guide l'économie. Il

y a plein de gens qui pensent que la question du partage du gâteau est futile et que le seul défi est toujours de grossir le gâteau en aorte qu'à la longue les pauvres y gagneront. Paradoxalement, cette idée que le système s'autorégulerait est partagée en partie par certains courants écologiques militants, par exemple le "Left Green Network", qui demandent l'abolition de l'Etat-nation, le pouvoir direct à la base au niveau municipal mais aussi, de façon cohérente, le renoncement à la technologie dure (Beaudet 1990). L'écologisme refuse le concept de développement durable et recommande la révolution écologiste par l'abolition du productivisme et de la primauté du marche, ainsi que le retour à des formes de communautarisme de base (Jurdant 1988).

En tant que concept politique, le développement durable suppose qu'une société s'engage à déterminer son devenir en tenant compte des trois dimensions ensemble: production, éthique et conservation et qu'elle inscrit ses décisions au sein de l'écosystème terre possiblement régi par des processus "non lineaires, irréguliers et discontinus" (Jacobs et Sadler, 1990, 8). Le dosage de la production, de l'éthique et de la conservation ne sera jamais idéal et dépendra du jeu des acteurs. Mais il est légitime de craindre qu'une conception très sévère et très englobante du développement durable finisse

par n'être qu'une ruse de l'Etat pour croître. Alors l'Etat impoae son Athique, laquelle est le reflet des groupes dominants. D'où l'insistance de certain8 penseurs sur l'équité comme respect prioritaire des perronnes et de8 groupes, et, par ce biais, sur la participation populaire: "quand on modifie le processus de prise de décision, en le rendant plus ouvert, on modifie aussi les décisions qui en résultent" (Atelier 1990, 16). On le constate, le développement durable est un défi particulièrement complexe.

Le développement urbain viable

Traditionnellement, l'humanité a vécu majoritairement en milieu rural et assez proche de8 activités agricoles, sur la terre et de la terre. Malgré 8on importance culturelle majeure, la ville restait le fait de la minorité. Noua aaaiatona maintenant au renversement de la situation: la majorité de8 gens vivent dan8 le8 villes. Cela sera bientôt vrai au plan international (CMED 1988, p. 281). Au plan canadien, déjà 59,9% de la population vit dans ler 25 plu8 grandes aires urbaines du paya alors que la population rurale s'établit à 26,2% (Richardson, 1990). Notre perspective sera toutefois strictement centrée sur la situation urbaine des pays le8 plus industrialises et se restreindra même à la situation canadienne, car les perspectives urbaines dans

les pays développés et dans les pays du tiers monde sont extrêmement différentes, voire opposées (White et Whitney, 1990, p. 8-10).

... approche de la ville

Si nous possédons spontanément une expérience de la ville, il est plus diffificile de dire ce qu'est la ville maintenant et ce qu'est le milieu rural. Par exemple, le rapport Brundtland n'a pas de chapitre sur le milieu rural, abordant cette question au chapitre 5 par le biais de la sécurité alimentaire alors qu'il dispose d'un chapitre sur la ville, chapitre 9, dans une perspective tiers mondiste.

Au plan historique, il semble bien que la ville n'est devenue possible qu'avec l'avènement de l'agriculture qui produit un surplus de ressources permettant de faire naftre d'autres activités et métiers. La première ville recensée, Catal Hoyük (6500 ans AC), témoigne déjà d'une actvité de poterie très importante. Chez les Grecs, le mot "polis" qui nous a laisse le mot politique et qu'on traduit tantôt par ville, tantôt par cite, désigne une société globale autant rurale qu'urbaine (Harouel 1981, 5). Pour opposer la concentration urbaine à la campagne, les Athéniens usaient du mot acropole, bien connu,

mais les Grecs en général usaient du mot "astu" (génitif astéôs) qui noua a laissé le terme astuce à travers la filiation latine "aatutia", la finesse de l'esprit, la ruse, l'artifice qui sont bien des qualités urbainea, parfois même des défauts. Chez le8 Grecs, la ville semble donc signifier d'abord l'organisation sociale, la cohérence sociale et les gens qui la composent ainsi que l'émergence de la culture. Le8 Romains usaient du terme "urbs" qui désigne la ville avec une enceinte. Le fondateur de la ville en trace le pourtour. Les notions de territoire et de sécurité sont ici dominantes. Pour désigner le citoyen muni de ses droits, le latin use du mot "civis" qui a poursuivi une brillante carrière en français et en anglais, donnant les mot8 cité et civilisation.

Cette brève incursion sémantique nous permet déjà de cerner quelques-unes des fonction8 de la ville. La ville a pour fonction de procurer la sécurité, avec ou sans mur, en structurant et délimitant un territoire, en fournissant l'habitat. La ville a une fonction politique, organisant le pouvoir et permettant l'émergence d'institutions publiques et de symboles de la réalité collective, instituant le droit. La ville a une fonction économique primordiale aaaurant la diveraification constante de8 activités humaines, permettant l'éclosion des métiers. La ville est un milieu de relations

complexes qui permet, par le jeu du nombre, la diversification des strates sociales et leur communication dans un processus jamais résolu de différences et d'identité. Par ce biais, la ville est à la source de la création de la culture, de la science et de la communicaton(Martin 1977; Comblin, 1968, 225-302). Au plan anthropologique, la ville n'est donc pas un accident de parcours, une perversion; elle est comme un accomplissement du développement de l'espèce humaine. La ville pourrait être décrite comme la situation climacique de l'espèce humaine, mais ce climax est biologiquement non viable par lui seul. On le perçoit ici, l'application des concepts biologiques à la ville pore des difficultés conceptuelles et idéologiques. On peut parler d'un écosystème construit ou d'un éco-sociosystème (Gaudreau et Hamel 1990).

Au plan écologique, avec l'avènement de la société industrielle et poat-industrielle, la relation de la ville au territoire est maintenant fondamentalement différente de celle que maintenait la société rurale. Alors que le monde rural se caractérise par de faibles densités, des communautés à taille limitée qui permettent des relations sociale8 serrées, un usage économique peu diversifie avec dominance aylvicole et agricole, une identité proche du terroir (EGMR 1991, 2) où la relation au milieu évoque donc la symbiose, la ville est essentiellement un

milieu construit et artificiel, où la dominance humaine est prioritaire. La ville ne peut pas vivre sur sa base de ressources. Elle eat fatalement en dépendance à l'égard de la région et ne peut survivre que par les échanges qu'elle réalise avec le8 autre8 milieux. La ville suppose ainsi un flux constant allant de la région vers la ville particulièrement en ce qui concerne l'alimentation et l'énergie, allant de la ville vers la région particulièrement en ce qui concerne la production économique, la vie culturelle et l'organisation politique. On pourrait émettre l'hypothèse que ai la ville impose un impérialisme total à la région et au milieu rural, elle détruit à la longue sa base de reaaource et sa durabilité.

... un concept analogique

Le concept de développement durable est un concept global qui cherche à encadrer l'ensemble de l'intervention humaine sur l'ensemble du milieu écologique, en se situant pratiquement d'un point de vue planétaire, quitte à inciter les nations ou les Etats à mettre ce concept en action, tout en sachant que le morcellement politique ne correspond pas à de8 ensembles écologiques cohérents. L'horizon du concept est rural et non urbain. Chercher à appliquer d'une manière univoque le concept de développement durable au milieu urbain, c'est s'enfermer dans une impaaae. La base des reaaourcea ferait défaut. Il faudrait alors chercher à fermer les villes.

Par ailleurs, il est tout à fait légitime et indispensable de réfléchir sur l'aménagement de la ville en usant du concept de développement durable, car la ville exerce sur le milieu écologique une pression énorme qui est, pour une très large part, la cause de la crise écologique. Le développement insensé de8 ville8 mènera fatalement à une crise biologique aigüe. En effet, la ville a partie liée avec le développement de la consommation intensive comme mode de vie, l'artificialisation du rapport à la nature et la pression accrue sur les ressources renouvelables et non renouvelable8 de la planète. Par sa puissance technique et symbolique, par le biais de la culture urbaine diffusée dans tout le territoire, la ville structure la région. Plu8 encore, le réseau de8 ville8 passe allègrement par-dessus le8 frontières politique8 et culturelle8 et implante la base d'un marche mondial qui redéfinit tout le milieu géo-politique et tend à faire des pays, de8 nations, et de8 cultures, de8 segmenta d'un marche plutôt que des communautés humaine8 complètes, autonome8, inscrites dans un dbveloppemcnt endogène. De ce fait, l'explosion urbaine reste fragile et inquiétante. Un effondrement demeure toujours possible.

. . . de8 scénario8 de catastrophe?

Si la crise urbaine s'accentue, nous pourrions aller à la catastrophe, non pas nécessairement à l'apocalypse qui mettrait

fin à toute vie humaine, mais à un effondrement de la civilisation urbaine pour retourner à une nouvelle féodalité.

Chacun peut inventer le scénario. Par exemple, un soir d'hiver particulièrement froid et pendant un conflit syndical grave, deux avion8 entrent en collision à l'aéroport J.F. Kennedy. Par comble de malheur, survient une panne d'électricité. Au moment oh le Québec commence à apporter un supplément d'énergie, des action8 terroristes font sauter deux ligne8 en provenance de la Baie de James ainsi que la décharge du lac Saint-Jean jetant le Québec dan8 le noir, à son tour, et débalançant le8 réseaux relies. Au bout de quelque8 heures de privation, de8 émeutes éclatent à New-York et à Montréal désormais sans électricité, alors que l'agitation sociale renaît à Chicago, Atlanta et Los Angeles. Il suffit d'imaginer un bon nombre d'événements en série. A la sixième journée de la crise, les vivres manquent et de8 citoyens meurent de faim, de8 incendies prennent naissance parce que les gens allument de8 feux mal contrôles, les tuyaux gèlent et l'eau potable fait défaut, le8 entrepôts sont pillés et le8 gens s'entretuent parce que tout le monde a des armes etc. La société se désagrège. Famine, épidémies, violences. Quand la crise prend fin, le système s'est implose. L'Etat s'est effondre. Chaque ville redevient un Etat autonome en s'articulant sur son arrière-pays(Eco 1985).

D'autre8 scénarios sont possibles dans une, perspective de politique-fiction ou d'écologie-fiction: l'effet de serre avec l'inondation de8 ville8 côtières et l'assèchement de8 plaine8 céréalières, des accident8 technologique8 majeurs, ou simplement la guerre puisque la guerre a été réintroduite par les Américains et leur8 alliés comme une tactique acceptable dan8 le cadre géopolitique. Tous le8 scénarios montrent la fragilité de8 ville8 prises isolément et même de la culture urbaine dans son ensemble. Nous ne le savon8 que trop quand les éboueurs font la grève ou qu'il tombe trente centimètres de neige. La ville existe par le flux de relation8 avec l'extérieur. La citadelle ancienne était construite pour survivre à un état de siège. En un sens, elle Ctait auto-suffisante. La ville moderne ne l'est manifestement plus (White et Withney, 1990, p. 3-5).

... pour de8 ville8 viable8

Loin de décourager l'application du concept de développement durable au milieu urbain, cette donnée nous incite à voir comment une perspective de la sorte peut contribuer à rendre la ville moins fragile d'une part et mieux intégrée à une stratégie d'ensemble de chaque pays ou de8 grand8 ensembles géo-politiques qui essaient de parvenir au développement durable d'autre part.

Car ai la villepèse trop lourd sur sa région, le développement durable est inaccessible sur un plan global, pendant que la ville elle-même se fragilise à l'extrême. C'est pourquoi noua disons que l'application du concept de développement durable à la ville est analogique empruntant à la fois le chemin de la négation et de l'affirmation.

En ce sens, l'utilisation du mot viable est fort judicieux. Non pas simplement vivable (en anglais livable): où l'on peut vivre mais viable: qui est capable de vivre, capable de se développer, de s'ajuster, de changer selon les transformations imposéses du dehors ou surgissant du dedans, selon les rythmes de la croissance et du vieillissement. La viabilité dépasse la durabilité. Sa référence sémantique est davantage biologique et renvoie au concept de qualité (Gaudreau et Hamel 1990). Noua appliquerons au concept les catégories indiquées plus haut.

Application du concept de développement durable à la ville

... la dimension économique

Abordons d'abord la question de la aatiafacton des besoins. Une ville naît pour des raisons économiques. A l'origine, l'amélioration de la productivité agricole libère des énergies

qui permettent la diversification de8 métiers et de8 services. On pourrait parler d'un surplus et de l'émergence d'un capital. Si la fonction défense a pu jouer un rôle déterminant pour les ville8 ancienne8 et s'il est utopique de vouloir définir un schéma unique applicable à toute8 les villes, il semble bien que les villes de la société industrielle reposent d'abord et avant tout sur l'activité économique (Roncayolo 1985). A ce niveau, la viabilité de8 ville8 est très variable. Par exemple, le8 ville8 fondées sur une activité primaire, comme le8 ville8 minières ou forestières, sont extrêmement fragiles. Elle8 connaissent une expansion rapide mai8 souvent aussi une mort prématurée quand la mine ou la forêt sont épuisées. Le8 ville8 sises dan8 de8 carrefour8 de voie8 navigable8 ou disposant de ressources énergétiques exceptionnelle8 ont également beaucoup profité de circonstance8 gbographiquea et stratégique8 favorables. Il suffit de penser au Montréal du dix-neuvième siècle. Parfois la conjoncture est politique pour le8 ville8 à vocation administrative. On peut penser à Ottawa.

Dan8 le contexte canadien, pour signifier la principale zone urbaine, on parle d'écoumène (CCEQ, 1990; Richardson, 1990). La principale zone urbaine du Canada couvre le corridor Québec-Windsor, mai8 déjà l'histoire de8 ville8 est fort mouvementée. De8 Ville8 plus ancienne8 et autrefois primordiale8 jouent

aujourd'hui des rôles mineur8 (Saint-Jean, T.-N, Québec). Winnipeg a connu un essor rapide à cause des chemins de fer, mais est en net recul depuis 1951 alors qu'Edmonton et Calgary connaissent des progrès considérables (Richardson, 1990). Le8 grandes villes comme Toronto et Montréal connaissent une chute importante du secteur secondaire mais Cgalement une tertiarisation de leur économie, avec les problèmes connexes de déplacement de la main d'oeuvre, de migration de la population active et jeune vers la banlieue, de vieillisement et de dégradation du centre-ville, puis des processus récents de "gentrification".

Une ville n'est pas du tout un milieu figé qui aurait une vocation immuable. L'évolution de l'économie joue un rôle primordial. "Le vaste redéploiement de l'espace économique urbain auquel nous assistons est en bonne partie la conséquence de l'essor de l'information comme élément d'échange de l'économie.(...) En terme8 relatifs, nous transportons de moins en moins de biens et de plus en plus d'informations. Les exigences de localisation des industrie8 productrice8 d'informations ne sont pas les mêmes que celles des usines productrices de biens. Il n'est pas étonnant que les usines et les entrepôts cherchent de8 milieux plus propices, à mesure que l'industrie de l'information se concentre dans les villes.

Enfin, la ville revient en quelque sorte à sa vocation d'avant la révolution industrielle: celle d'offrir un lieu de rencontre, d'échange et d'interaction sociale" (Polèse, 1988, p. 24). Ceci donne à penser que le devenir des villes réside de moins en moins sur des données bio-physiques et de plus en plus sur les gens qui y vivent et qui' peuvent générer des projets. L'avenir d'une ville pourrait dépendre moins de son site que de son dynamisme socio-culturel.

Au plan du concept du développement viable, nous pouvons affirmer que la satisfaction des besoins humains est absolument prioritaire pour le milieu urbain. La ville existe pour cela. Le premier défi serait donc, comme nous l'avons dit, celui de l'activité économique au sens global du terme, et donc de l'emploi, puisque la ville dispose de l'énergie libérée de ses citoyens et citoyennes. Certes les autres défis lies à la satisfaction des besoins ne sont pas non plus à négliger: l'habitat, la salubrité, le transport, l'alimentation et le flux énergétique, la sécurité physique et 'psychique, la communication, la gestion des déchets, la vie culturelle. La liste n'est pas exlusive et recoupe fatalement certains des éléments des autres contituantes du développement urbain viable. L'enjeu de l'emploi nous apparaît comme prioritaire.

Quant à la notion de besoin, il s'agit d'un concept complexe et différent selon les disciplines. Règle générale en sociologie, on distingue les besoins primaires essentiels à la survie (manger, se vêtir, se loger), les besoins secondaires qui concernent la forme du mode de vie (équipements menagera, culture, loisirs etc.), les besoins tertiaires relatifs au luxe et au superflu. Dans une perspective psychologique, on parle, outre les besoins de subsistance, des besoins d'aimer et d'être aime, de communiquer et de produire. Jacobs 1991 (pp. 26-30) évoque des recherches du Development Alternatives Center de Santiago (Chili) selon lesquelles, outre les stricts problèmes de subsistance, les besoins humains seraient fondamentalement les mêmes et concerneraient les relations à soi-même, au groupe social et à l'environnement, retrouvant ainsi des catégories usuelles et proches de l'écologie. C'est la maniere d'articuler ces besoins et les moyens de les mettre en oeuvre qui seraient de l'ordre de la culture. Il y aurait pauvreté lorsque ces besoins ne sont pas satisfaits.

Fatalement, la définition des besoins passe ainsi par la culture. Il suffit d'observer comment l'alimentation, qui fait partie des besoins élémentaires de survie, devient fait culturel tant pour la sélection des aliments que pour la maniere dont on prépare la nourriture et le rituel selon lequel on la consomme.

. . . l'équité

Le deuxième concept est celui d'équité. Disons d'abord que l'équité n'est pas l'égalité même si les deux mots ont la même racine. L'égalité impliquerait que les habitants d'une même ville disposent chacun de la même quantité de biens. Cette égalité n'est jamais parfaitement réalisée dans une société qui reconnaît la propriété individuelle des biens de production et des biens de consommation. Nous savons, par ailleurs, que l'expérience du socialisme soviétique centré sur la propriété collective des biens de production a été malencontreuse tant du point de vue de l'efficacité de la production que de celui de l'égalité effective du partage. Notre société tolère et, en un sens, encourage des différences de niveaux entre les citoyens. Par exemple, les variations de salaire sont considérables entre quelqu'un qui travaille au salaire minimum, un technicien, un professionnel, un cadre etc. Mais ces inégalités sont en partie compensées par des efforts des gouvernements pour l'établissement de la justice sociale, par exemple par les régimes de taxation et d'imposition ainsi que par des mesures de redistribution et de sécurité sociale. L'égalité, en ce sens, peut être considérée comme un idéal thborique jamais atteint.

On peut se demander quelles sont les inégalités justes ou tolérables. Selon que l'on est en haut ou en bas de l'échelle

sociale, no8 appréciations pourront beaucoup varier. D'où la question jamais résolue: quand l'inégal devient-il inéquitable? Nous pressentons que le rapport au tiers monde (quarante fois le taux global de consommation, quatre-vingts fois le taux de consommation énergétique) est inequitable, tout comme un certain nombre de distorsions au sein de notre propre société, soit entre les individus, soit entre les groupes ou classes sociales. Mais l'appréciation de l'acceptabilité des inégalités ou de leur iniquité au sein de notre société dépend des valeurs du milieu, du système social, de la position des acteurs, des contraintes du système ainsi que de l'éveil éthique des individus, de la revendication prophétique qui traverse une sociéte ou, au contraire, du sentiment de fatalité qui habite les classes défavorisées. Par exemple, dans la tradition judéo-chrétienne, une grande inégalité est interprétée comme un mal ou péché, qui fonde une protestation prophétique et peut conduire à renverser les puissants de leurs trônes (Luc 1,521. Dans une tradition karmique, au contraire, l'infériorité sociale est assumée dans la soumission à la fatalité qui est également promesse de délivrance.

C'est la justice qui normalement determine les rapports corrects à établir au sein d'une société. Mais la mesure concrète de la justice demeure floue elle aussi, difficile à

cerner, obscure, en sorte que les rapports sont toujours le reflet des tensions, des luttes et des négociations à l'oeuvre au sein d'une société donnée. Pour être gérable, la justice s'inscrit dans une loi, un droit positif. Avec ses limites et ses faiblesses, la loi fixe des règles et met en place un système objectif qui n'est pas réductible à la situation des personnes. Elle est aujourd'hui encadrée de plus par des déclaration ou des chartes de droits qui sont des déclarations éthiques qui prévalent sur l'ensemble du droit positif d'une société (Calvez 1985). On y distingue les "droits de", ou droits de la première génération, dont la mise en oeuvre est impérieuse en toute circonstance puisque rattachée à la personne elle-même (droit de parole, d'association, de vie, d'être juge equitablement, etc.) et les "droits à", ou droits dits de la deuxième génération, qui sont des droits à l'accès à certains biens lorsque les conditions de la société le permettent (éducation, santé, etc). Il y a aussi une tension inévitable entre ces droits de la seconde génération qui prolifèrent et les droits collectifs. Cette distinction a été à la source d'énormes tensions sociales et politiques au Québec quand le Québec a dû, pour protéger la langue de sa majorité contre la pénétration de l'anglais, imposer des mesures restrictives concernant l'affichage en langue anglaise sur son territoire. La limite imposée à l'exercice commercial à été perçue par les opposants comme une dénégation des droits rattaches à la personne elle-même.

La loi détermine le droit et le fixe. Mais le résultat de la mise en oeuvre de la loi n'est pas toujours probant, notre société souffrant d'inflation juridique. De plus en plu8 d'avocats génèrent de plus en plus de procbs et d'actions en justice sans que nécessairement le bien soit atteint. Aux USA, on parle de "litigation explosion". “Au début du siècle, il y avait 1 avocat pour 1,100 habitants aux Etats-Unis; il y en avait un pour 530’ en 1976; il y en a maintenant 1 pour 320" (Agora 1990, p. 49). L'abus du droit (au sens du droit positif, ou de la lettre de la loi) peut détourner de la justice (au sens du droit transcendant). C'est précisément le propre de la vertu d'équité de corriger ces abus, de chercher une justice supérieure et plus souple que l'application stricte de la loi. Summum jus, summa injuria, dit l'adage rapporte par Cicéron. Une application trop stricte de la loi peut conduire à l'inequitable. L'équité cherche à rétablir la justice malgré tout. Au plan personnel, c'est le chantier jamais achevé de la charité, du partage, de la tendresse, du bénévolat. Au plan collectif, c'est la la fonction de critique sociale, de la militance, de l'engagement en faveur des plus démunis.

Ainsi il n'y aurait pas de discrimination positive en faveur des femmes si des militants et militantes n'avaient scruté au-delà des lois les situations concrètes des femmes. De même pour

tous les groupes minoritaires qui souffrent de ségragation ou d'injustices multiples à cause de leur position sociale, de leur nombre, de leur culture, de leur ethnie, de leurs idées ou de leur orientation sexuelle.

La mesure exacte de l'atteinte de l'équité sociale dans une société n'est pas simple à mesurer. Notre société reconnaît l'égalité civile et politique de tous les citoyens. Athènes et Rome, par exemple, n'accordaient le statut de citoyens qu'à un nombre restreint de personnes et en considéraient d'autres comme des esclaves. Aristote tenait que la justice distributive repose sur une égalité non absolue mais proportionnelle, les individus étant inégaux. Il acceptait ainsi une inégalité de départ dans l'accomplissement de la justice. (Tunc 1977). La femme a été longtemps considérée comme une mineure. Jusqu'à récemment, seuls les propriétaires (tenant feu et lieu) pouvaient voter aux élections municipales.

L'obligation signifiée de poursuivre l'équité au sein du développement révèle l'aspiration éthique de notre société et laisse entendre que le développement économique isolé des autres dimensions est un leurre si la répartition équitable des biens et des bénéfices à tous les citoyens n'est pas réalisée. Sans équité, il n'y a pas de développement humain. Ce n'est pas alors la base des ressources qui est menacée mais la base sociale de tout régime. En l'absence d'équité, une société

cesse d'être viable. Un jour ou l'autre, des bouleversements politiques risqueraient de jeter à terre l'ordre de la cité. Cette conviction émerge maintenant au niveau de la conscience planetaire mais elle peut aussi être transposée au niveau de chaque grande ville. "Le pire des scénarios serait le retrait des populations minoritaires des pays riches dans un ghetto fortifié, protegé par un armement perfectionné contre des hordes affamees, frustrées et furieuses de l'extérieur réclamant nourriture et justice" (King, 1989, p. 116). Les observateurs notent que l'évolution économiques récente a accentue les écarts au sein de notre société, provoquant l'effritement de la classe moyenne (Gaudreau et Hamel, 1990, p. 11).

Au plan social, la notion de justice sociale vise autre chose. Pour Aristote, nous l'avons dit, elle impliquerait une distribution inégale à cause de l'inégalité des individus. Mais depuis la critique marxiste et socialiste de la société, nous sommes devenus davantage sensibles, à une autre dimension des choses: les rapports sociaux sont des rapports de classe, des rapports de force où les privilèges acquis et le contrôle du capital structurent une relation de pouvoir et de domination. L'équité, devenue alors justice sociale, supposerait donc une critique sociale rigoureuse. Se glisse aussi dans ce courant une valeur chrétienne importante: la conviction de la dignité fondamentale de toute personne et de l'égalité foncière de tous les humains entre eux, au sein d'une même société globale et

d'un destin commun. Plus encore, priorité devrait être donnée aux pauvres: "j'étais nu et vous m'avez vêtu" (Mt 25, 36). D'où la doctrine classique de la destination universelle des biens. La référence à la justice sociale postule ainsi un effort déployé pour atténuer les inégalités sociales et favoriser les secteurs pauvres ou faibles de la société. Tout le contraire d'un darwinisme social.

. . . des critères pour l'équité

A partir de cette référence globale, il est ensuite possible d'établir des critères pour juger de l'équité. D'abord, **l'équité au sein de la ville elle-même.** On peut prendre différents paramètres: celui de l'habitat: grandeur, équipement, disponibilité, accessibilité pour les plus démunis (la question du logement social est constamment évoquée), taux de sans abri, squatterisation; celui des équipements collectifs et de leur distribution équitable dans les différents quartiers, ce qui pourrait vouloir dire des équipements plus nombreux et plus performants dans les quartiers pauvres puisque ces populations sont moins capables de compenser à même leurs propres ressources; celui du transport privé et public; celui des differents services offerts par la municipalité dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'information, des

services sociaux à la famille ou à des catégories sociales spécifiques, souvent propres à chaque ville. Le champ est inépuisable. Dans le cas des villes du Tiers monde, surtout les villes géantes, les différences sociales sont pathétiques (Dogan 1990).

Plus complexe encore est le problème de l'équité des différentes villes entre elles, et surtout, dans le cas des métropoles, entre la ville centrale et ses banlieues. La ville centrale tend à devenir un four le jour et un désert la nuit, au profit des banlieues. A mesure que la structure des emplois se modifie et que les mêmes résidences abritent plusieurs travailleurs oeuvrant dans des domaines différents, la ville centrale tend à porter plus que sa part des infrastuctures communes - les routes, le transport en commun, l'assainissement de l'eau, la gestion des déchets- sans que les formes de partage des coûts ne soient toujours équitables. Beaucoup d'auteurs déplorent sur ce point l'inadéquation des structures politiques en place, soit que des pouvoirs politiques manquent à la base, le morcellement des juridictions empêchant une action efficace (c'est le cas patent dans le domaine des routes quand les politiques provinciales contredisent les efforts des municipalités pour rationnaliser ce dossier), soit que les Instances de coordination (communautés urbaines, municipalités régionales) manquent des outils juridiques et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

Le troisième niveau de l'équité réside dans le rapport de la ville à l'arrière-pays. Dans le cas du Québec, des études récentes montrent que l'urbanisation accélérée du Québec et la politique de développement mise de l'avant depuis la révolution tranquille ont eu des effets dévastateurs sur le développement endogène du Québec. 11 s'ensuit une rupture au sein de la société québécoise, l'émergence de "deux Québec dans un" (CAS, 1989), c'est-à-dire un Québec développé et en voie d'urbanisation ou même de "rurbanisation" comprenant quelques grands axes nord-sud: Quebec-Beauce, Trois-Rivières-Estrie, Montréal-Saint-Jean tandis que les corridors orientés d'est en ouest, au sud et au nord du Saint-Laurent, se désintègrent littéralement (Relations 545 et Relations 559), particulièrement le Bas Saint-Laurent, l'Outaouais, l'Abitibi-Temiscamingue. S'il existe un problème d'équité entre la ville centrale et les banlieues (le fameux trou de beigne), il en existe également un entre le milieu urbain et le milieu rural. Il suffit de penser à l'étalement du milieu urbain au sein du milieu rural, la disparition des terres agricoles et leur affectation à d'autres fonctions, notamment la résidence et l'infrastructure routière, la pression inflationniste sur le capital et la valeur foncière. Bref, le développement urbain québécois s'arrime d'abord et avant tout au marché productiviste international. On pense de suite au libre-échange. Au plan

culturel, l'information va constamment de la ville vers la campagne et la fermeture par Radio-Canada des stations régionales confirme le mouvement. La région devient un bassin de ressources premieres ou humaines, dont la ville profite; elle n'est presque jamais un interlocuteur ou un partenaire pour la ville.

Par bonheur, une réaction est en voie de prendre forme au Québec sous le thème du développement régional, thème qui a été maintes fois évoque lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel et qui émerge nettement dans le cadre des Etats généraux du monde rural (3,4,5 février 1991). "Le monde rural a de moins en moins de poids politique. La conséquence, c'est que les décisions qui le concernent sont souvent prises par des gens qui le connaissent peu. Ou encore elles le sont en fonction de groupes plus nombreux ou juges plus importants" (EGMR, 1991). Paradoxalement, nous retrouvons exactement les mêmes revendications au sein du monde urbain. "Les administrations urbaines ont besoin de pouvoirs politiques, institutionnels et financiers renforcés" (CMDE p. 295). Le monde rural est désintégré suite à l'évolution de l'économie proprement agricole et à la perte de certains pouvoirs de décision; le milieu urbain est également étouffé par l'éparpillement sectoriel des dossiers (Ward, 1976, p. 233) et la centralisation du pouvoir du palier

politique supérieur. Dans les deux cas, ce qui semble mis en cause, au-delà de l'extrême complexité de ces dossiers, pourrait être la structure politique de décision qui ne laisserait pas assez d'autonomie de décision et de gestion aux paliers inférieurs, municipaux et régionaux. L'inéquité résiderait donc dans l'état de dépendance. Nous retrouvons ici, par un autre biais, l'idée chère à Gartner relativement à "l'autodétermination de soi et la diversité culturelle", c'est-à-dire la possibilité pour les personnes et les groupes de contrôler leur destin.

Dans le cadre urbain, cette dimension soulève d'énormes questions, notamment celle du dialogue interculturel et d'une politique d'intégration et de convergence culturelles.' Dans le cas de décisions qui concernent directement l'organisation du tissu urbain, les traditions culturelles spécifiques peuvent avoir un poids extrêmement important sur la façon de définir le cadre de vie, d'instituer les réseaux de solidarité et d'entraide, ou même de s'insérer dans des initiatives nouvelles depuis la cueillette des déchets jusqu'à la circulation de l'information. C'est egalement ici que vient se greffer toute la questionde l'information et de la participation du public. C'est par le débat public et politique que la question de l'équité est constamment relancée et renouvelée.

A cet égard, s'il fallait identifier dans le domaine de l'équité le chantier prioritaire, nous aurions tendance à prévilégier celui de la participation démocratique car c'est à travers le débat social que la revendication éthique est le mieux relayée. Nous nous en expliquerons au chapitre IV.

... la dimension écologique

Le troisième élément du concept de developpement urbain viable est la question de la conservation, ou plus largement de la sauvegarde des équilibres écologiques. Nous avons longuement évoqué le fait que la ville est un milieu artificiel qui ne possède pas sa base de ressources et dépend de ce fait du flux des ressources. "Le destin d'une ville dépend essentiellement de la place qu'elle occupe dans le tissu urbain, national et international" (CMDE p. 281). Affirmation éminemment contestable, si la ville n'est pas consciente de sa responsabilité à l'égard de l'arrière-pays ni soucieuse de diminuer sa dépendance à légard de certaines ressources et de la préservation des éléments naturels existant en son milieu.

L'analyse de la dimension proprement écologique du développement urbain présuppose une interprétation de la crise écologique et de la responsabilité spécifique de la ville. Deux facteurs nous semblent prioritaires pour le contexte canadien, principalement

l'énergie et l'alimentation. Dans le cas des villes du Tiers monde, la problématique diffère considérablement.

La premier objectif à considérer est certainement celui de l'économie de l'énergie qui touche directement deux secteurs vedettes de la politique municipale: l'automobile et l'habitation. Les deux concepts sont liés puisque l'étalement urbain postule l'utilisation de l'automobile. Une politique d'habitation vise à la fois à mieux asssurer l'isolation des maisons et la densification urbaine, les deux mesures favorisant l'économie d'énergie (Gaudreau et Hamel 1990, p. 28-29). Comme la ville est par excellence un habitat, "une grande maison", les mesures à cet égard sont importantes et mobilisent plusieurs disciplines.

Quant à l'automobile, elle est l'hôte véritable de nos villes. Au seuil des années soixante, " Le Carabin", journal des étudiants de l'université de Montréal, avait produit un numéro sur l'auto en montrant deux mains qui portaient une auto en un geste d'offrande. La légende disait: "Ceci est mon char", char signifiant auto en français québécois. L'allusion à l'eucharistie était évidente ("ceci est mon corps"), volontairement provocante, mais également révélatrice de l'espace symbolique qu'occupe l'automobile dans la culture moderne. Instrument de puissance et de transfert sexuel, signe de hiérarchie sociale, l'auto est Infiniment plus qu'un

véhicule. Marshall McLuhan disait que l'automobile est actuellement le seul lieu de la privauté où l'individu puisse se retrouver à l'abri d'autrui.

Nous savons bien les méfaits de l'auto (Ward, 1976, p. 145-155; Renner, 1989) au plan de la consommation énergétique, de la pollution de l'air, du bruit, de la consommation de l'espace urbain, de l'effet de stress, de la mortalité et des blessures causées par les accidents. Nous savons aussi la '*thrombose urbaine" causée par l'engorgement du trafic dans les centres-villes ou les voies d'accès. Nous savons également que l'auto est subventionnee, au point de représenter, aux USA, possiblement l'équivalent des dépenses directes encourues par les usagers eux-mêmes (Renner, 1989, p. 181). Nous savons de plus les contradictions inhérentes au système de transport en commun: rentabilité difficile, résistance des gouvernements supérieurs à subventionner, diminution de service, hausse des prix, baisse de la clientele. Il faut un courage politique exceptionnel pour amorcer le processus inverse: limiter l'accès aux centres-villes, restreindre le stationnement, développer le transport en commun (métro et voies de surface, trajets prioritaires), favoriser la marche, la bicyclette, le co-voiturage etc. D'autres mesures économiques sont possibles pour faire supporter par les automobilistes tous les coûts de l'auto: calcul des frais des infrastructures, de Yentretien et de la réfection des.routes, taxation progressive selon la cylindrée

des voitures, leur poids, ou leur efficacité énergétique, relèvement du prix de l'essence. Enfin, il y a lieu de procéder a des recherches de solutions de rechange pour le véhicule urbain utilisant du pétrole (gaz et électricité). L'éventail de solutions économiques et techniques ne manque pas, mais on entrevoit la difficulté que représente le contrôle de l'automobile. Nous sommes devenus conscients des contradictions de la culture automobile, mais nous ne sommes pas encore prêts à changer notre mode de vie en conséquence. La fascination des pays en voie de développement pour l'auto montre que le malaise n'est pas surmonte mais s'inscrit dans une crise de la culture urbaine encore mal identifiée.

... des seuils à ne pas dépasser

Une option pour le développement urbain viable pourrait donc signifier par exemple que, dans le domaine de la consommation de l'énergie et de la polution de l'air, une ville pourrait convenir qu'elle ne doit pas dépasser les seuils actuels et que tout nouveau redeveloppement ne peut être réalise que si l'efficacité est améliorée. Ce concept peut d'ailleurs être applique à tous les paramètres écologiques de la ville: production de déchets, pollution industrielle, consommation d'eau, etc. On serait alors en présence d'un texte declaratoire ou d'une charte du développement urbain viable qui pourrait se formuler ainsi: "constatant les pressions que notre ville fait

subir au milieu écologique environnant ainsi que sur les ressources non renouvelables de la planète et estimant que nous avons atteint le seuil au-delà duquel nous ne pouvons plus aller de façon prudente et responsable, nous nous engageons...*'

. . . l'alimentation

La Commission Brundtland évoque également pour les pays du tiers monde la question de l'agriculture urbaine (CMED, 1988, p. 304-305). Elle la conçoit comme un instrument d'appoint pour permettre aux gens démunis d'avoir accès à un supplément alimentaire indispensable. Dans les villes canadiennes très axées sur l'économie de marche, ces mesures ont probablement peu de chances de succès même si, d'un point de vue énergétique, la présence de produits issus de la région est toujours préférable. En se basant sur le seul indicateur de la consommation foncière, Rees démontre que la Colombie-Britannique dans son ensemble est loin de l'auto-suffisance alimentaire: "cette province importe régulièrement plus de la moitié des produits alimentaires dont elle a besoin" (Rees 1990, p. 156). Ceci montre la fragilité alimentaire même d'une province aussi riche et bien dotée que la Colombie-Britannique et apparemment peu peuplée. Que dire des régions urbaines de cette province. Rees signale que sur un plan systémique, l'appoint alimentaire de la Colombie-Britannique provient de la Californie. Or, "les pratiques

agricoles californiennes, la région agricole la plus productive des Etats-Unis., dépassent sa capacité portante, telle que définie ci-dessus, et ne sont pas durables" (Rees, 1990, p. 153).

Il existe bien une autre façon -de se sortir de l'extrême dépendance alimentaire. C'est de changer les modes alimentaires. D'abord en consommant moins de viande, puisqu'il faut en général dix protéines végétales pour produire une protéine animale (Gagnon, 1990); ensuite en devenant attentifs à la provenance des aliments préférant constamment ceux qui viennent de plus près et qui ont subi le moins de transformations. Comme pour l'auto, ce n'est pas une mince tâche!

Les autres défis de la ville pour atténuer la pression exercée sur les ressources et les mécanismes fondamentaux de l'écosystème font partie du paysage quotidien de la gestion municipale. D'une part, il s'agit de diminuer les pollutions de toutes sortes particulièrement dans le domaine industriel et d'assurer une gestion plus efficace des déchets domestiques et industriels.. Problème partout à l'ordre du jour où les options techniques et idéologiques varient énormément. Il s'agit egalement de diminuer la consommation abusive des ressources, particulièrement de l'eau potable, richesse naturelle "démesurément sous-évaluée" (Jakimchuk, 1990, p 90). Les

programmes de décontamination des sols contaminés peuvent également permettre d'amorcer un "redévelopement durable" (Régier, 1990).

. . . la ville verte

Un autre aspect fondamental de la question, relie à la fois à la santé et à l'esthétique, est celui de la ville verte. Dans sa condition biologique, l'être humain a besoin pour son propre équilibre de faire l'expérience d'un contact vivifiant avec la nature, avec l'eau, l'air, le sol. En retrouvant ces éléments naturels, nous nous insérons à notre tour dans un univers plus large dont nous sommes partie intégrante, nous retrouvons en un sens la plénitude cosmique dont toute notre vie biologique est l'écho et dont on peut penser qu'elle garde mémoire à travers les mécanismes complexes de la transmission de la vie. "La perception d'un macrocosme organique qui retrouve les rythmes de la vie permettrait à l'homme de réintégrer le milieu naturel et de comprendre sa relation spatio-temporelle avec toute la vie et le monde physique. Reconnaître que l'être humain est un aspect du processus créateur qui donne forme à l'univers élargit l'image que 'l'homme a de soi et lui permet de transcender l'égoïsme qui est la cause première du manque d'harmonie entre lui-même et ses semblables, comme entre l'humanité et la nature" (Vancouver, 1990, p. 14). Cette expérience ne peut ni ne doit être faite seulement hors de la ville, en fuyant la

ville, mais également au sein de la ville, dans les limites du bâti et d'une nature reconstituée.

Par ailleurs, le bâti lui-même est lourd d'un héritage historique et culturel en sorte que sa conservation et son maintien sont egalement souvent perçus comme des défis proches des éléments de la ville verte: espaces verts, parcs urbains, forêts urbaines, accès des berges et des cours d'eau, aménagements prives, mais aussi patrimoine culturel, monuments historiques, etc. On sent qu'ici il serait possible d'élaborer un véritable traite sur l'intégration de la ville dans le milieu écologique et la façon dont la nature persiste au sein de la ville et constitue un nouvel écosystème, fragile et instable comme la ville elle-même, mais néanmoins réel.

Si dans le dossier écologique, il fallait identifier une priorite, c'est la question de l'énergie qui serait première, bien avant celle des espaces verts ou des autres considérants. Le contrôle de la dépense énergétique constitue certainement le nerf de la guerre. L'alimentation viendrait tout de suite après.

Retour sur la problématique

Malgré l'aspect sommaire des éléments constitutifs du développement urbain viable tels que nous les avons décrits plus haut, il nous semble que le développement urbain viable est un

concept intéressant qui permet à la fois de considérer la ville comme un tout et de poursuivre la triple visée du développement durable, à savoir un objectif économique (satisfaire les besoins), un objectif sociétal (respecter l'équité), un objectif écologique (respecter les processus écologiques fondamentaux de l'écosystème). Dans l'hypothèse où le développement durable ne soit pas une idée vide, un leurre qui sert de ruse à l'Etat et aux bureaucraties pour étendre leur pouvoir (Sachs, 1990), le développement durable ne peut être le fait que d'un grand ensemble. A cet égard la ville isolée ou même le système urbain ne peuvent atteindre la "durabilité". La ville est historique. Elle naît, grandit, croît et décroît, éventuellement meurt. Mais le phénomène urbain tel qu'if apparaît maintenant dans toute son ampleur est la manifestation, à son paroxysme, de la rupture entre la technologie et le milieu bio-physique qui est à la source de la crise écologique elle-nème. En appliquant la problématique du développement durable à la ville, même si c'est de façon analogique puisque la ville est un milieu aménagé de telle sorte que la base des ressources n'est pas assurée au départ, nous allons certainement au coeur du problème.

A cet égard, loin de constituer une dérive, le développement urbain viable apparaît comme l'étape la plus urgente à franchir. C'est à la ville d'abord que se livre la joute écologique. Nous avons la conviction qu'il ne s'agit pas, par ailleurs, d'un

concept clos qui pourrart s'appliquer de la même manière partout. Lesdéfisdes villes des pays les moins industrialises portent principalement sur la satisfaction des besoins primaires de leur population sans que les mécanismes fondamentaux ne soient trop affectes, -la lutte contre la pauvreté absolue (la Commission Bruntland évoque même la contrainte pour empêcher l'expansion d'une ville, CMED 1988, p. 294)- tandis que les villes des pays les plus industrialises semblent devoir porter une attention plus grande à respecter la base des ressources et atténuer leur dépendance.

Aucune ville n'a à simplement appliquer le développement urbain viable; elle doit l'inventer à sa manière en tenant compte de son histoire, de sa situation géographique et politique et surtout du dynamisme de sa population. Le développement urbain viable n'est probablement pas, pour l'heure, un concept opératoire comme l'est actuellement le concept de "villes et villages en santé". Il est beaucoup plus large, plus complexe et va plus loin, constituant un nouvel horizon de la gestion municipale. Mais le fait que l'émergence du concept devient maintenant possible permet d'esquisser de nouvelles avenues. Il reste à voir si nous pouvons préciser les processus concrets qui permettraient d'implanter des expériences significatives de développement urbain viable. C'est l'objet du chapitre suivant.

Section III: Les procédures d'études et d'implantation du developpement urbain viable

Pour mettre en route le developpement urbain viable, quatre tâches s'imposent: prendre des options, posséder des méthodes et des outils suffisamment raffines pour avoir une garantie raisonnable de l'efficacité des solutions, élaborer des stratégies souples et adaptatives et enfin s'assurer de l'interaction des différents acteurs. Gardner désigne ces étapes comme des principes d'applicaton du developpement durable (Gardner, 1990), quoique sa terminologie soit assez différente de la nôtre.

... prendre des options

Le developpement viable urbain ne peut advenir automatiquement par la seule magie des méthodes. Il exige une décision à caractère économique, éthique et écologique et donc une négociation difficile entre des objectifs aisément antinomiques. Gardner parle de "foi en certaines valeurs" (Gardner, 1990, p. 45), ce qui suppose que des valeurs communes puissent émerger au sein de la société, opinion que contestent vivement Gaudreau et Hamel (Gaudreau et Hamel, 1990, p. 96-98).

Or il ne peut y avoir de développement urbain viable que s'il y a une proposition qui articule le difficile compromis (Jacobs et Sadler, 1990) des trois aspects de la viabilité et les intègre dans le cadre du devenir de la ville au sein de la région. Ce genre de proposition ressortit du domaine de la politique, non pas seulement du discours ou de l'intention politique, mais de la décision politique. La politique à cet égard ne résoud pas la question du consensus sur les valeurs. Elle permet simplement d'imposer une décision qui est toujours également une forme de compromis entre des intérêts divergents à l'oeuvre au sein de la société et à travers des règles de fonctionnement préétablies et institutionnalisées. Fait à signaler, la plupart des auteurs consultés conviennent ainsi de la nécessité d'un plan d'ensemble de développement urbain viable comme horizon intégrateur des projets et des politiques.

Théoriquement, dans une société sans Etat, la décision pourrait être consensuelle, comme elle semble l'être chez les Quakers. Dans la société canadienne comme au sein des administrations municipales, la décision est autoritaire mais suit néanmoins un cheminement sociétal où des processus de résolution de conflits sont à l'oeuvre à de multiples niveaux.

... garantir l'efficacité des solutions

La garantie raisonnable de l'efficacité des solutions envisagees postule d'abord la mise au point d'instruments de connaissance adéquats. En environnement, cet instrument s'est d'abord appelle une étude d'impact, mais le débat de la dernière décennie tend à l'élargir considérablement en faveur de ce que l'on dénomme l'évaluation environnementale. L'étude d'impact qui n'était souvent qu'un exercice a postériori pour établir les mitigations nécessaires cède donc la place à une approche intégratrice, beaucoup plus complexe et raffinée. On pourrait discuter à l'infini des méthodologies existantes et de leurs limites ou mérites respectifs (Simos, 1990). Pourtant le fond de l'exercice semble simple: décrire le présent, prédire ce que le milieu biophysique et social deviendra lorsque l'intervention prévue aura été réalisée, juger de l'opportunité de telle action ou d'une solution de rechange ainsi que des conséquences à court et long terme de quelque décision que ce soit. C'est pourquoi on parle d'une manière globale d'évaluation environnementale.

La description de la situation présente est déjà en elle-même un exercice périlleux puisqu'elle déborde la simple scientificite. Qui peut prétendre avoir tout dit de la réalité? Le discours est toujours de l'ordre de l'intentionnalite et ne peut prétendre se substituer à la réalité. L'acte predictif

constitue une gageure plus grande encore puisque nous ne connaissons pas tous les mécanismes de l'écosystème et que nous sommes vraisemblablement en présence de séquences causales non lineaires, où le chaos et le hasard ont une part beaucoup plus grande que le modèle mécaniste traditionnel ne le laissait soupçonner. Enfin, l'évaluation elle-même résulte d'une appréciation, d'un jugement, ce qui nous ramène dans le champ du symbole et de l'éthique. La méthode multi-critère par exemple distribue le jugement au sein du groupe des experts au moyen d'une quotation complexe d'éléments-clés et de pondérations. Dans le processus avantages-coûts, l'attribution d'une valeur monetaire à toutes les réalités identifiées joue un rôle determinant. Tout étant finalement ramené à un étalon commun, l'argent, il deviendrait possible de comptabliser, de comparer et d'aboutir à une conclusion nécessaire.

A la limite en ces cas, l'idéal serait donc une dispense de l'obligation de juger. L'ordinateur pourrait le faire' à notre place. Par bonheur, personne n'est dupe de l'opération. Derrière les chiffres et les techniques, se cachent toujours un ou des acteurs sociaux qui jugent, pondèrent, évaluent. D'ou l'importance primordiale du public comme tiers concerné dans tout le processus d'évaluation. D'où le défi aussi, qui ressortit à l'éthique, de ne pas faire de l'évaluation environnementale une simple démarche de marketing qui habille de rationnalité technique une décision déjà arrêtée dans le secret.

Si la confiance a été grande à une certaine époque à l'égard de nos capacités de prédire, et donc de prévenir, le scepticisme, sinon la méfiance, est maintenant de retour (Jacobs et Sadler, 1990). La confiance naïve comme la déception prennent probablement racine dans le fait que l'on espère trop d'un pareil exercice. L'étude d'impacts ou son substitut éclaire et documente une question, une politique, un projet; elle ne fait jamais disparaître tout-a-fait l'incertitude ni ne dispense du jugement, et donc du risque et de la responsabilité.

Comme nous disposons maintenant d'une pratique d'évaluation environnementale qui s'échelonne sur plus de vingt ans, il est possible de verifier sur le terrain les résultats réels et donc de valider ou d'invalider les modèles prédictifs utilises, et de vérifier si le milieu écologique, social et économique s'est comporte comme le voulait la prédiction.

D'où l'insistance maintenant pour la mise en place de processus proactifs et adaptatifs qui puissent intégrer les résultats de l'expérience. Car, paradoxalement, il est rare que l'on prenne la peine d'aller verifier sur le terrain si le projet a été réalise tel qu'approuvé de même que le niveau de véracité de la prédiction. D'une part, le suivi et le monitoring coûtent cher. D'autre part, il n'est pas sùr que l'on veuille savoir. Plus encore, on peut se demander si la vérification d'un projet isolé

est vraiment possible dans la mesure où tout projet s'inscrit dans un système global où d'autres facteurs sont également en cause. Pointe ici la problématique des effets cumulatifs, véritable cauchemar méthodologique (Sonntag et alii, 1988).

... élaborer des stratégies souples et adaptatives

L'art de la guerre (!) nous a laisse la distinction entre les tactiques et les stratégies. Les tactiques sont des moyens ou des ruses simples, ou des associations de moyens en vue d'obtenir une efficacité accrue. La stratégie est un art beaucoup plus complexe qui combine l'ensemble des moyens et tactiques afin d'en arriver à un but final. On pourrait comparer la discipline relative à l'étude d'impact à une simple tactique pour intégrer les décisions d'une société dans une perspective environnementale. Nous savons maintenant les limites inherentes à ce moyen et la marge consderable d'incertitude qui l'accompagne.

La stratégie serait plutôt la manier-e de bien user de l'étude d'impact et de ses substituts, c'est-à-dire de l'intégrer dans un processus de gestion d'ensemble qui commence bien avant l'étude elle-même et se prolonge bien après elle. Les mots-clés pour dire cela sont nombreux: adaptabilité, proactivité, prévention, souplesse. Le développement urbain viable devient

moins un état de fait qu'un processus, c'est-&-dire une capacité d'observer les résultats réels, prévus ou non, de les intégrer dans un schéma d'interprétation lui-même souple, de rétroagir positivement à mesure que de nouvelles informations dévoilent le sens du jeu. On pourrait comparer l'exercice à un conducteur de voiture qui fixerait son itinéraire selon la progression de son voyage, ou plutôt qui construirait lui-même la route sur laquelle il roule au fur et à mesure de son avancée et des informations qui lui parviennent. Ici le processus prendrait le pas sur le contenu.

L'élaboration de telles stratégies doit viser tant le processus de décision proprement dit que le processus strictement scientifique de connaissance.

... assurer l'interaction des acteurs

Le corollaire du point précédent s'impose de lui-même. Si le contenu se résorbe dans le processus de connaissance, le même raisonnement vaut pour la prise en compte des acteurs. Au processus linéaire classique qui fait intervenir les acteurs suivant une séquence préétablie par le scénario: promoteurs, experts, public, décideurs, il faudrait sustituer des processus Interactifs. En termes de disciplines intellectuelles, on parle donc d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité, étant

sous-entendu que le fractionnement nécessaire des savoirs pour la constitution d'une discipline n'est qu'un moment provisoire de l'édification d'un savoir plus large et plus intégratif. En un sens, le savoir est alors abordé lui-même comme un système où les flèches de rétroaction corrigent et modifient les données momentanément perçues comme définitives.

Plus importante encore est la question des acteurs, puisque le jeu social dans lequel ils prennent place est en même temps un jeu de compétition et de collaboration. Si la séquence est lineaire, il suffit de s'assurer que les règles du jeu sont respectées et que les acteurs ne trichent pas. Dans le cadre du processus québécois d'audiences publiques il semble que les règles du jeu soient rarement respectées et que les acteurs trichent, particulièrement dans leurs stratégies pour contourner ou atténuer l'examen public. Un comité de révision a dû constater que l'examen public a été constamment confiné alors que les autres acteurs pouvaient utiliser les failles du système à leur avantage (Comité d'examen, 1988).

Les revendications actuelles semblent aller dans le sens de rendre le jeu davantage accessible à tous les acteurs particulièrement au public, en favorisant l'information, la participation formelle à différents niveaux et à différents moments, la mise en place de mécanismes de résolution de

conflits. Par exemple, le projet de loi fédéral C-68 élargit l'examen public des projets et prévoit des processus de médiation environnementale. La Ville de Montréal, pour sa part, a implante ces dernieres années de nouveaux mécanismes de participation: commissions permanentes du Conseil, comités conseils d'arrondissement, Bureau de consultation chargé d'audiences publiques. Cette intitutionalisation à plusieurs paliers, décriées par certains (Gariépy, Domon, Jacobs, 1990), mériterait au contraire un examen plus poussé puisqu'elle prévoit des enjeux de consultation spécifiques selon qu'il s'agit de plans d'ensemble, de règlements à incidence locale, de projets d'envergures. Ces ajustements institutionnels sont à la fois une réponse à l'attente du public et la réalisation de promesses électorales; ils constituent néanmoins un effort sérieux pour decloisonner le savoir et faire de l'évaluation environnementale au sens large un instrument plus adéquat et plus efficace.

Pour l'implantation du développement urbain viable

L'implantation du développement urbain viable suppose, comme nous l'avons indiqué plus haut, la décision d'une ville d'aller en ce sens. 11 ne suffit pas de peindre en vert la façon traditionnelle de faire. Ce type de développement n'est pas viable. Une option doit précéder. Autant que possible et

compte tenu de l'extrême malléabilité du concept et des compromis inévitables à réaliser entre les dimensions économiques, éthiques et écologiques, il est hautement souhaitable qu'une ville puisse définir certains des objectifs qu'elle veut atteindre selon les secteurs, un peu comme on le fait dans le cas de "villes et villages en santé". Espaces verts, gestion des déchets, circulation automobile, zones industrielles, logements sociaux, lutte à l'analphabétisme, accès de tous aux services municipaux, dialogue interculturel, tous les aspects de la politique municipale peuvent être étudiés et inscrits dans une perspective integrative de développement urbain viable. L'exercice peut n'être qu'académique, mais il peut aussi donner forme à un vouloir-vivre urbain intéressant. On parle ici de développement viable tel que chaque ville le conçoit en fonction de sa situation historique et culturelle, de ses ressources et de sa population. La definition d'objectifs stratégiques permettrait de valider le sérieux et la cohérence de l'option de développement viable. Nous estimons opportun un acte declaratoire par lequel une ville s'engage en ce sens et indique le ou les niveaux de tolérance atteints en sorte que, dans ce domaine, les développements tolérables devraient être des redéveloppements, ou des développements rendus possibles par une amélioration du rendement général en un domaine donné.

Gaudreault et Hamel insistent beaucoup pour que l'implication de la ville dans le développement viable s'articule sur un plan

de dévelopement. "Dans une perspective de développement viable, la pierre de touche devrait être le plan de developpement, articule au plan d'aménagement de la ville et aux plans d'urbanisme des arrondissements" (Gaudreault et Hamel, 1990, p. 74). L'avantage du plan est d'établir un cadre de référence global qui permet de juger de toutes les actions et de prévenir les effets cumulatifs. Cette approche d'ensemble paraît à première vue plus complète que l'approche dite réglementaire par projet, laquelle est efficace sur le court terme mais ne permet pas d'intervenir sur les secteurs non réglementés, qui peuvent se révéler importants, ni sur les effets cumulatifs (Gariépy, Domon, Jacobs, 1990, p. 27), ni sur les questions plus générales comme les programmes et les politiques. Dans la mise en oeuvre concrète, Gaudreault et Hamel recommandent l'utilisation des méthodologies courantes: méthode multi-critères non convergente doublée d'une évaluation économique à partir de la méthode avantages-coûts. On peut se demander toutefois si l'insistance sur un plan de developpement serré qui permet un contrôle intégral n'engendre pas une lourdeur et une complexité extrêmes et si elle n'entraîne pas l'obligation de réviser le plan d'aménagement dans son ensemble lorsque ce dernier s'avère inadequat. Du point de vue de la participation publique, plus on s'éloigne des projets concrets, moins il y a d'intérêt à participer. Refléchir sur un plan d'ensemble qui se réalisera dans cinq ans parfois même davantage alors qu'on aura peut-être

déménage dans une autre ville, que l'on sera à la retraite, ou que les enfants auront grandi risque de n'intéresser que les mordus de la politque municipale, autrement dit les militants politiques. Certainement valable à certains niveaux, l'approche par le seul plan de developpement est probablement insuffisante.

Dans une recherche très poussée, Gariépy, Domon et Jacobs ont essaye de fixer le cadre d'analyse et d'évaluation pour l'implantation du developpement urbain viable (Gariépy, Domon, Jacobs, 1990). Ils rejettent l'hypothèse d'un contrôle de toute intervention à cause de l'encombrement qui s'ensuivrait, mais également une approche réglementaire par projets ainsi qu'une analyse strictement sectorielle qui manque de globalité. La démarche pourrait se faire à partir d'un contrôle des investissements municipaux, ou même de la réglementation municipale. Ces niveaux seraient insuffisants selon les auteurs. Gariépy, Domon et Jacobs rejoignent ainsi l'opinion de Gaudreault et Hamel pour "intégrer la dimension environnementale aux phases initiales du processus décisionnel" et donc aux plans directeurs. Ils ne proposent pas de processus décisionnel, ne definissent pas le jeu des acteurs, ne proposent pas de cheminement critique. Mais ils élaborent le cadre conceptuel qui permettrait de juger de l'inscription des décisions dans une perspective de developpement durable. Cette démarche exigerait une double application: une application sectorielle (par exemple

le transport, l'énergie, l'habitation) et une application intersectorielle pour évaluer les répercussions des orientations d'un secteur sur les autres secteurs. (On pourrait reproduire ici la figure 4.1, page 29 de Gariépy).

A partir de cette perspective, les auteurs développent une méthode d'analyse qui permet de vérifier à partir d'indicateurs l'atteinte de certains objectifs de développement viable et de critères de performance. En appliquant leur grille au secteur du transport dans la région de Montréal, les auteurs en viennent à la conclusion que le défi fondamental de la recherche ne réside pas dans l'établissement du cadre substantif, c'est-à-dire relatif au contenu des éléments, mais bien dans la détermination du cadre procédural ou institutionnel. En clair, il faut comprendre que, au plan scientifique et technique, ce ne serait pas un très grand défi de comprendre les répercussions des interventions et donc leur inscription dans une perspective de développement viable, mais que le défi principal est d'ordre institutionnel: les instances politiques et administratives qui découpent la réalité en secteurs et en territoire n'arrivent pas à se décloisonner. Elles sont compétitives. Leurs rationnalités s'excluent, et les jeux de pouvoir y sont complexes.

Cette analyse recoupe une opinion disseminée tout au long du rapport Brundtland et de la Conférence de Vancouver, à savoir qu'il y a une inadéquation entre les problèmes que nous

rencontrons, les nouvelles valeurs éthiques qui émergent et les strucures institutionnelles dans lesquelles les décisions sont prises. Le fond du problème ne serait pas écologique mais politique au sens profond du terme. Dans son chapitre 12 axé sur des "propositions en vue d'une reforme institutionnelle et juridique", la Commission Brundtland n'est pas parvenue à formuler des réponses concrètes, mais tout juste à établir des paramètres généraux: "aller aux sources des problèmes, s'occuper des répercussions, évaluer les risques mondiaux, macro-écologiques, choisir en connaissance de cause, fournir les moyens légaux et investir dans notre avenir" (CMED, 1988, p. 376). Il est paradoxal à cet égard que la rédaction de ce chapitre soit de teneur plutôt écologique et ne porte pas beaucoup de traces des préoccupations sociales du rapport: participation démocratique, transparence de l'information, équité, processus décisionnels clairs et efficaces etc. On pourrait avancer l'hypothèse que le poids du système institutionnel est tel qu'il empêche ou du moins entrave gravement la poursuite des objectifs politiques mis de l'avant.

Cette réforme du système institutionnel devrait à nos yeux faire l'objet de recherches intensives si l'on veut parvenir à mettre en oeuvre le développement urbain viable. Si la prise en compte de la problématique du développement viable engendre des processus décisionnels si longs, si lourds, si complexes qu'en

fin de compte une décision ne peut pas être prise en temps réel - et dans le temps réel du responsable politique - une autre logique viendra interférer et favorisera des projets rapides, improvisés, non viables. Nous ne voulons pas dire par là que la reflexion sur le cadre substantif soit aléatoire, mais plutôt que la connaissance en ce domaine est en progrès notoire alors que le goulot d'étranglement se situe davantage au niveau procédural. Il existe, bien sûr, de nombreuses constructions matricielles qui permettent d'intégrer l'avis technique, lui-même matriciel, au processus de prise de décision. Les institutions modernes doivent procéder ainsi dans toutes leurs grandes décisions, qu'il s'agisse d'une convention collective, de la création d'une faculté ou d'un programme nouveau dans une université, ou d'un programme de recherche-developpement. Nous serions d'avis toutefois que le cadre institutionnel n'est pas encore adéquat pour intégrer une perspective de développement durable en général, et viable dans le domaine urbain, et que là se situe le premier défi de recherche. Sur ce point, les facteurs historiques et culturels jouent un rôle déterminant. Chaque ville doit tracer sa route.

Section IV: Le rôle et l'implication du public

En environnement, la question de la participation du public est constamment évoquée comme une exigence de base. Pour l'expert et le décideur, cette référence au public parait une simple concession aux goûts du jour sans que la rationalite en soi vraiment démontrée. La complexité des études en écologie ainsi que de la prise de décision ne devrait-elle pas décourager plutôt que favoriser la participation du public?

Les fondements de la participation du public

La justification de la participation du public origine d'abord dans la notion d'environnement. De prime abord, on a tendance à vouloir définir l'environnement comme étant le seul milieu bio-physique à l'exclusion de l'être humain. On parle aussi souvent en ce sens de la "nature". Or la nature devient environnement quand on y reconnaît la présence de l'être humain. L'environnement désigne ainsi les systèmes physiques et les systèmes biologiques de la planète, y compris l'être humain dans ses différentes composantes: groupes humains, infrastructures matérielles construites, rapports de production, systèmes institutionnels (Conférence de Tbilissi). La présence de l'être humain à la nature est dialectique: nous vivons dans la nature, en sommes un des processus; nous vivons de la nature et pouvons donc la modifier à notre avantage, ce qui est précisement la source ultime du problème écologique.

11 n'y a donc pas à proprement parler d'évaluation environnementale achevée s'il n'y a aussi analyse des impacts sur les êtres humains qui habitent un territoire. Quand le rapport Brundtland signale que la pauvreté constitue la plus grande menace pour l'environnement, il ne fait que constater l'effet pervers de la pauvreté sur les humains qui en viennent alors à porter atteinte à la base des ressources pour survivre. La modification du cadre bio-physique change le cadre de vie d'une population et peut donc influencer l'équilibre social, culturel et économique de la population, en bien comme en mal. C'est pourquoi maintenant toutes les évaluations environnementales doivent contenir egalement une section sur l'impact social des projets.

C'est à partir de cette définition préalable que nous pouvons fonder le droit du public à la participation dans les décisions relatives à l'environnement. En effet, le public est concerne à trois niveaux: il est l'objet du savoir; il en est egalement le sujet; il est enfin le révélateur de l'éthique (Beauchamp, 1990a).

le public, objet du savoir

L'étude des incidences sociales fait maintenant partie intégrante des 'études environnementales. On n'a pas à y revenir. Toute Ctude fait donc ainsi appel à des sociologues,

à des économistes, à des anthropologues pour évaluer l'impact d'un projet sur une population. On y apprend des choses essentielles, tout à fait spécifiques. Mais personne n'osera affirmer que la participation du public lui-même comme partenaire ne contribue pas à mieux saisir cet objet du savoir. Faire réaliser cette recherche par des savants et des experts ne remplace pas la connaissance de soi que porte elle-même la population. Qui peut dire mieux qu'elle-même qui elle est, même si ce savoir est en partie biaise ou déformé? Là encore, la consultation directe par le promoteur dans le cadre de ses propres études, ne remplacera jamais la connaissance qui surgit d'une consultation publique faite par un tiers institutionnel (groupe d'études, comité, commission dans le cadre d'une consultation publique formelle) non implique dans la décision. La consultation par le promoteur risque toujours de dériver vers des objectifs de marketing.

... le public, sujet du savoir

. A son niveau, le public est un expert de son environnement. Son savoir est empirique, souvent peu scientifique, mais cette connaissance expérientielle ne peut pas être compensée par autre chose. Les enquêtes font ainsi émerger constamment ce que les experts n'ont pas vu, souvent par oubli, ou ce dont ils n'ont

pas voulu tenir compte pour différentes raisons. Ainsi dans un dossier d'audience, l'étude d'impact du promoteur affirmait l'absence d'une espèce de poisson sur le site à l'étude. Des braconniers sont venus dire à l'audience, sous la protection de la Commission, qu'ils pêchaient ce poisson abondamment, et illegalement, exactement sur le site entrevu (Beauchamp, 1990b). Le promoteur avait extrapole des données d'une Ctude faite sur une section voisine du même cours d'eau sans vérifier rigoureusement toutes les données. Quand des gens vivent dans un milieu quotidiennement et depuis longtemps, ils finissent par en saisir certaines dimensions mieux que les experts qui viennent et puis s'en vont., Le problème dans la vie est que nous savons cela pour les choses qui nous concernent, mais que nous l'oublions dans les domaines où nous avons l'impression d'intervenir à titre d'experts.

. . . le public comme révélateur de l'éthique

Pendant longtemps on a expliqué que les femmes n'excellaient pas en mathématiques à cause de la dimension plus restreinte de leur boîte crânienne. Cette observation biologique servait d'ailleurs d'explication à d'autres segragations à l'égard de la femme. C'est un cas typique où une théorie scientifique sert à masquer des stratégies de domination ou une idéologie sociale

sous le prétexte de faits durs et purs. Il y a eu comme cela, à la fin du siècle dernier et jusqu'au milieu du présent siècle, beaucoup de théories biologiques pour expliquer les différences raciales et fonder une certaine "écologie sociale". Cette distorsion du savoir scientifique illustre un fait profondement occulté: le savoir n'est pas le simple reflet de la réalité. Il en est la reconstruction au sein de l'univers mental. Il y a ainsi dans tout savoir une dimension subjective. Or cette subjectivité doit être constamment épurée par la méthode scientifique qui cherche à bien dissocier le sujet connaissant de son objet de connaissance et à corriger les distorsions générées par le chercheur. La méthode scientifique se veut ainsi constamment une école de dépouillement et de dépassement. On n'y parvient jamais, mais il est indispensable d'y tendre.

L'institutionnalisation de la science et de la technique semble donc exiger cette mise à distance entre le sujet connaissant et son objet de connaissance. L'effet pervers de cette exigence conduit à donner aux chercheurs l'illusion d'y parvenir en toutes choses en sorte qu'ils n'aperçoivent plus leurs oeilléres idéologiques, leurs propres désirs refoules, leur situation d'acteur social (Duclos, 19891, leurs ambitions ou leur plaisir, ce savoir qui s'ignore et se glisse dans le savoir appris et le structure à son insu.

C'est le débat social qui fait émerger les aspects camouflés du savoir, la où se terrent les valeurs, l'éthique, parfois les préjugés. En instaurant un débat social, le décapage des faits et des opinions devient possible. C'est ainsi que deux experts egalement honnêtes et compétents travaillant l'un pour le promoteur et l'autre pour un groupe de citoyens ne partageront pas les mêmes opinions sur les risques à la santé de tel ou tel contaminant. La sélection des faits, les méthodologies elles-mêmes, la quantification et l'évaluation des risques pourront varier considérablement selon les questions de départ privilégiees par chacun, selon les problématiques, selon que l'un ou l'autre insistera sur les zones de certitude ou d'incertitude (DSC,1984; Marsan, 1984). Il n'y a pas lieu de se scandaliser de ces divergences. Mais en général, les experts habitués à ces débats au sein de leur profession, dans le milieu des pairs, apprécient peu que leurs divergences soient étalées au grand jour. La controverse est mieux acceptée quand elle est contenue au sein du cercle étroit des experts, comme à l'abri du public. Les raisons n'en sont pas que mesquines: la diffusion d'un débat complexe et sa projection sur la place publique, surtout par les médias de masse et particulièrement la télévision, conduisent parfois à des simplifications outrancières: "dites-nous en trente secondes votre opinion sur ce point controverse". Mais il y a aussi certainement une stratégie de défense d'un groupe social.

11 n'en demeure pas moins qu'il n'y a que le débat, et le débat public, pour faire émerger l'éthique dans la technique. En étant invité à intervenir dans un dossier à travers un processus encadre qui offre des garanties institutionnelles de transparence et d'équité, à poser des questions, à scruter l'information, à dire ses propres aspirations, le public opère un déplacement du pouvoir (Crozier et Fridberg, 1977). Se présentant à bon droit comme un expert de l'expérience quotidienne de son milieu, le public déplace les zones d'incertitude et confine l'espace que s'arroge l'expert. Evidemment, le public est lui aussi porteur d'ambitions, de valeurs plus ou moins conscientes, d'une éthique parfois mesquine, parfois généreuse, de peurs ou de désirs - il suffit de penser à ce qu'on dit du NIMBY complex - et défend donc lui aussi une position d'acteur social. Mais son intervention provoque le conflit des interprétations et crée ainsi l'espace de liberté qui permet d'entrevoir les impasses du système, ou les mensonges, ou les zones d'incertitude. On ne peut pas sortir de la crise de l'environnement par un simple redoublement de la technique, ni par une simple négation très affirmée de l'incertitude. Difficile tension ou la peur guette toujours.

Le jeu des acteurs

Au chapitre précédent, nous avons relié l'implantation du développement urbain viable à une réforme du système

institutionnel qui puisse permettre de prendre des décisions audacieuses en tenant compte des impératifs nouveaux de la viabilité. Nous avons Cmis l'opinion que le cadre procédural Ctait prioritaire par apport au cadre substantif. En réalité, les deux cadres sont relies et doivent être mis en rapport l'un avec l'autre grâce à une meilleure définition du rôle des acteurs. On pourrait à cet égard imaginer deux scénarios possibles: un scenario technocratique et un scénario démocratique.

Le scénario technocratique tendrait à privilégier les notions d'expertise et de compétence technique. Comme la notion de viabilité est particulièrement complexe et réfère à trois composantes très différentes, les besoins de compétence technique, de recherche8 complémentaires et d'analyses sectorielles et stratégiques sont très considérables. L'élaboration de grilles matricielles et la mise en place de cheminements critiques complexes favorisent finalement l'émergence d'une nouvelle technocratie très spécialisée. Le pouvoir politique écrasé par la tâche politique et les aspiration8 parfois contradictoires du public, dans les ‘contraintes de temps et de moyens qui sont les siennes, risque donc de se démettre de ses décisions au profit des experts. A priori, cette option technocratique paraît donc plus logique et mieux en mesure d'assurer le cadre substantif si essentiel pour la mise en place du développement urbain viable.

Nous sommes d'avis pour notre part que. la compétence techocratique absolument nécessaire doit être constamment intégrée dans une problématique sociale plus large. L'appréciation de viabilité renvoie à la perception des besoins humains, du cadre bio-physique, de l'identité sociale et culturelle, de l'équité. L'émergence de ce nouveau paradigme et la valeur qu'on lui attribue reposent essentiellement sur le débat social actuel. Il nous semble donc impérieux que le cadre de la compétence technique soit constamment relance par une participation démocratique systématique qui fait émerger de nouvelles valeurs, apparaître les défis de l'équité, surgir une critique de la rationalite technocratique elle-même, définir les besoins, apprécier le cadre bio-physique.

La reforme institutionnelle envisagée suppose donc un effort de distribution des rôles et des responsabilités entre les promoteurs et partenaires économiques, les experts de tous les niveaux, les responsables politiques, les médias d'information et la population elle-même. Par bonheur, nous ne partons pas de zéro en ce domaine et les nombreuses expériences en cours depuis une vingtaine d'années nous permettent de parfaire les stratégies. En ce qui concerne la participation du public elle-même au sein de l'évaluation envoironnementale, les aspirations vont de plus en plus vers une intégration encore plus étroite du public à toutes les étapes des projets et des politiques.

Observations préliminaires pour la participation efficace du public

La mise en place des diverses procédures d'évaluation et d'examen des impacts dans le contexte fédéral et provincial a fait l'objet de travaux que nous reprendrons pas ici (Jacobs et Sadler 1990; Gariépy, 1986). Une analyse de l'efficacité de chaque régime suppose d'abord la definition de son contexte juridique et institutionnel, ce qui nous amenerait trop loin de notre propos plus synthétique.

La participation efficace du public suppose d'abord la mise en place d'un cadre transparent qui garantisse l'éthique de la consultation et mette en place un contrat équitable avec la population: accès à toute l'information pertinente, transparence des procédures, document synthèse préliminaire, temps suffisant, possibilité d'influencer la décision, délais raisonnables, aide financière, rapport de conclusion, indépendance de l'organisme charge de la consultation et crédibilité des personnes investies de cette tache, etc. (Beauchamp 1990c).

Alors que très souvent l'exercice de consultation publique est confine à la dernière étape du projet, juste avant son autorisation par le gouvernement, au moment oh les plans et

devis sont pratiquement arrêtes, l'opinion générale semble maintenant favorable à des consultations plus hâtives en sorte que les avis reçus puissent influencer la conception même des projets. Ainsi les informations devraient être accessibles à toutes les Ctapes du dossier alors que des phases spécifiques de consultation pourraient avoir lieu soit pour définir les enjeux du dossier (scoping), soit pour assurer le franchissement d'étapes.

Au plan des méthodes à mettre en oeuvre, l'information joue un rôle préliminaire indispensable. Viennent ensuite la détermination des procédures formelles pour la tenue d'audiences publiques, soit sous forme judiciariée dans le cas d'organismes disposant de la décision, soit sous une forme plus souple dans le cas d'organismes jouant un rôle consultatif. De plus en plus, on cherche à atténuer les inconvénients des procédures antagonistes (gagnant-perdant) en faveur de processus d'élaboration de consensus centres sur une perspective gagnant-gagnant (BAPE, 1986; Simos, 1990). Entre l'arbitrage et la négociation, les formules intermédiaires sont nombreuses. L'ouverture. par le gouvernement fédéral d'hypothèses de médiation environnementale est un pas en ce sens. Dans le milieu québécois, on parle également volontiers de concertation.

Ces nouvelles recherches d'élaboration de consensus sont particulièrement importantes pour la mise en place de statégies d'ensemble surtout dans le continuum qui va des politiques aux priorités, aux programmes, aux projets. L'approche des seuls projets est insuffisante, on l'a vu antérieurement. Par ailleurs, si nous avons intérêt à remonter à la source, aux orientations et aux politiques, ces niveaux sont toutefois de caractère plus global et plus abstrait. Même quand les gens auraient convenu de politiques, de priorités, de principes d'intervention, c'est quand le projet réel surgit que les vraies résistances apparaissent. Les décideurs politiques sont parfois amèrement surpris quand ils constatent que les consensus préalablement établis étaient en vérité des consensus illusoires, des consensus tactiques formules par des gens dont la volonté réelle supposait que le projet s'implanterait ailleurs. On retrouve ici l'impératif éthique d'une démarche transparente pour qu'il n'y ait pas de maldonne dans le contrat implicite sous-jacent à toute consultation. C'est pourquoi aussi les recherches en médiation où les acteurs sont en quelque sorte reponsables de la décision sont si importantes.

Le portrait qui émerge d'une option de développement urbain viable suppose donc un effort considérable de rénovation de la démocratie urbaine et de la participation populaire. Il semble que la même perspective puisse valoir pour les villes des pays

en voie de développement où prévalent les questions de salubrité, d'eau potable, d'égouts, d'hébergement, de légalité de l'occupation du sol et les villes des pays développes oh l'atteinte d'objectifs beaucoup plus élaborés paraît opportune. Dans tous les cas, le public doit toujours être perçu comme un partenaire et un allie, comme le vrai definisseur de la viabilité. Les organismes non gouvernementaux (ONG) seraient ainsi la clé de voûte d'un succès durable dans les réformes qui s'mposent.

Comme dans le développement urbain viable il n'y a pas une bonne solution mais une infinité de formules adéquates selon les milieux, les processus d'échanges et de soutien entre les municipalités constituent une priorité manifeste. Les gouvernements supérieurs préfèrent élaborer des plans, définir des critères, imposer des programmes alors que le besoin premier, et tellement plus simple, serait de mettre en place un réseau efficace d'échanges et d'informations. Car les solutions ne viendront pas d'abord d'en haut. Elles ont plus de chance de surgir d'en bas, de la ville elle-même dans la prise en mains de son destin.

C'est du moins le pari qui nous semble le plus susceptible de succès et qu'il faut prendre d'abord et avant tout. Mais seule une vérification sur le terrain permettra de dire si l'option a du sens et amorce les changements que tous jugent opportuns.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, nous aimerions resaisir l'essentiel de notre réflexion en quelques propositions. La formulation utilisée peut diverger légèrement de celle utilisée dans le corps du rapport.

1- La question de la relation de la ville à l'environnement est à l'ordre du jour depuis plusieurs années et fait l'objet de nombreux efforts de mise en oeuvre.

2- Parmi ces efforts, le mouvement "Villes et villages en santé" se présente comme un véritable concept integrateur, dont l'intéret et l'a-propos sont manifestes, malgré certaines limites.

3- D'autres expériences, souvent davantage ancrées sur une problématique proche de la Stratégie mondiale de conservation, sont egalement en cours. Il convient de signaler le concept de Livable Region à Vancouver. Une étude complémentaire au présent document est d'ailleurs en cours sur ce point.

4- La pertinence d'établir un lien entre la ville et la question environnementale n'est plus à démontrer.

5- Mais il est intéressant d'établir un lien plus étroit entre la ville et le concept de developpement durable mis de l'avant par la Commission Brundtland.

6- Le concept de développement durable vise trois objectifs différents: la satisfaction des besoins, le maintien de l'intégrité écologique et la pousuite de l'équité. La jointure de trois objectifs aussi différents: économique, écologique et éthique constitue un défi très considérable.

7- L'intégration du concept d'équité comme partie constituante du developpement durable fait de ce dernier un concept d'abord politique et non d'abord scientifique ou technique.

8- Pour parler du concept de developpement durable applique au milieu urbain, nous utilisons le concept de développement urbain viable.

9- Comme la ville est par définition un milieu construit qui ne possède pas sa base de ressources, l'application du concept de developpement durable ne peut pas être immédiate mais est de nature analogique, c'est-a-dire à la fois semblable et différente.

10- Cette analogie est par ailleurs hautement souhaitable à cause du caractère aigu de la crise écologique. et du poids du système urbain sur l'ensemble de l'écosytème.

11- La raison d'être des villes est la satisfaction des besoins par la diversification des métiers et la constitution d'un vivre-ensemble. Le8 besoins primaires sont manifestes: alimentation, habitat, vêtement. Par ailleurs, la définition des besoins renvoie à la culture globale et à son monde de valeurs. Parmi les besoins économiques urgents. les plus criants, nous retenons en priorité celui de l'emploi.

12- La ville ne vit pas de sa base écologique, mais il est impérieux qu'elle soit attentive à alléger le fardeau qu'elle fait peser sur l'écosystème. Parmi les dossiers prioritaires, nous retenons l'alimentation, la dépense énergétique et les questions relative8 à la ville verte.

13- Le concept d'équité est celui qui est le plus rarement élabore. Il n'est pas équivalent à celui d'égalité. Au plan notionel, la justice est fixée par la loi. Mais la loi exprime aussi un rapport de forces. L'équité est la vertu qui corrige les inevitables distorsions d'une application littérale de la loi ou les défaillances de la loi elle-même.

14- L'application de l'équité au plan social peut être dénommée comme étant la justice sociale, laquelle suppose une critique des rapports de forces institues dans une société donnée et un effort pour protéger les groupes ou sous-groupes les plus faibles.

15- L'équité doit être poursuivie au sein de la ville elle-même, entre les villes, particulièrement entre la métropole et ses banlieues, ainsi qu'entre la ville et sa région, particulièrement le milieu rural et l'arrière-pays.

16- La mesure de l'atteinte de l'équité réside moins dans l'égalité stricte du partage que dans l'égalité des chances. La mesure de l'équité serait alors celle du développement endogène plutôt yu'exogène, de la self-reliance, de la participation démocratique et du respect de la diversité culturelle.

17- Le concept de développement viable est essentiellement lui aussi politique et sa modulation peut varier considérablement d'une ville à l'autre selon la situation économique, écologique, culturelle et sociale de chacune.

18- En tant que concept politique, le développement viable suppose qu'une société, par son appareil politique, prenne des options, fasse des choix.

19- Parmi les difficultés de la mise en route du developpement urbain viable, il faudrait établir l'efficacité des solutions mises de l'avant. Cela pose la question des méthodologies et de la rigueur de l'évaluation environnementale.

20- Cela implique aussi la mise en place de stratégies souples et adaptatives et l'interaction des acteurs en décloisonnant les champs de compétence et de juridiction.

21- Les recherches méthodologiques en cours font émerger la nécessite de grilles d'analyse qui determinent un cadre substantif et un cadre procedural,

22- La détermination du cadre substantif ne pose pas en soi de problémes trop considérables. Mais le défi majeur semble celui de l'établissement d'un cadre procedural efficace. Cette opinion rejoint certains aspects du rapport Brundtland qui mettent en évidence la défaillance du système institutionnel de nos sociétés pour en arriver à implanter le developpement durable. A ce niveau également, le problème est politique.

23- La question de la participation du public est un des enjeux fondamentaux des transformations du système institutionnel. Le public est à la fois objet du savoir, sujet du savoir et révélateur de la dimension éthique des questions et, par ce biais, garant de l'équité. Une prise en compte sérieuse et renouvelée du public opère un deplacement des acteurs et demande des conditions nombreuses et impérieuse de mise en oeuvre.

24- Beaucoup de recherches et projets devraient être mis en oeuvre pour améliorer le coffre d'outil du developpement urbain viable: des études pour valider les décisions antérieures et mesurer la qualité des modèles prédictifs; des études sur une puralité d'expériences mises en oeuvre un peu partout pour réaliser le développement viable; des sytèmes d'échange d'information entre les villes elles-mêmes; des recherches supplémentaires sur les méthodologies d'évaluation environnementale pour la mise en oeuvre du developpement urbain viable; des études sur les systèmes institutionnels à faire surgir pour faire face aux défis de l'heure; des efforts d'ajustement des divers concepts intégrateurs pour éviter la concurrence inutile et la dispersion. Et bien d'autres!

25- Dans le domaine du développement urbain viable, nous ne croyons pas à la bonne solution mais à une multitude de formules possibles qui tiennent compte de la situation concrète des villes et des populations. Plais nous pensons que, malgré sa complexité, le concept du developpement urbain viable constitue un besoin immédiat et imperieux. Sa mise en route est une nécessité.

André Beauchamp

Bibliographie

Acot, P. Histoire de l'écologie, Paris, Presses universitaires de France, 1988, 285 pages.

Agora. 1990. Les Cahiers de l'Agora, numero 5. Ce numero comprend un dossier sur "le droit en question".

ATELIER. 1990. Rapport de l'atelier sur le développement urbain viable tenu à Montréal, 27 et 28 mars 1990. CCREE/CEARC, 35 pages.

BAPE. 1986. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et la gestion des conflits. Bilan et perspectives, 29 pages. Sous la direction de Louise Roy.

Beauchamp, A. 1990a. "Environnement: bilan et perspectives". L'Action nationale, mai 1990, pp. 633-653.

Beauchamp, A. 1990b. "La consultation publique dans les évaluations environnementales", La santé environnementale, un défi partage, Minist&re de l'Environnement, Minist&re de la Santé et des Services sociaux, Québec, novembre 1990, pp. 70-86.

Beauchamp, A. 1990c. "L'individu, la collectivité et l'éthique. Importance de la consultation publique" Colloque Environnement et Ethique, 23 mai 1990. A paraître chez Fides, Montréal, 1991.

Beaudet, J.-F, 1990. L'autre révolution. Ecologie et non-violence sur une planète en danger, Montréal, Fides, 166 pages. Le livre de Beaudet n'est pas un livre scientifique, mais un bon révélateur du courant de militance écologique.

Calvet, J. 1985. Droits de l'homme, justice évangélique Paris, Le Centurion, 1985, 148 pages.

Carajoud, G. 1985. Pouvoir, ville et santé, collection "Villes régions et sociétés", Presses polytechniques romandes, Suisse, 265 pages.

CAS. 1989. Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et demographique, Conseil des Affaires sociales, Gaétan Morin, Gouvernement du Québec, 124 pages.

CCEQ. 1990. Les éléments d'une stratégie québécoise de conservation en vue du développement durable. Avis sur le milieu urbain, 76 pages. Conseil québécois de la conservation et de l'environnement du Québec.

CMED. 1988. Notre avenir à tous, Montréal, Editions du Fleuve, Les Publications du Québec, 1988, 454 pages, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. On dit souvent Rapport Brundtland, du nom de la présidente de la Commission. L'original anglais du rapport est paru en 1987 à Oxford University Press sous le titre de Our Common Future.

Colnett D. 1990. An Evaluation of the Greater Vancouver Region in the Context of Sustainable Development, School of Community and Regional Planning, University of British Colombia, 21 pages, 26 mars 1990. Le document a été présente par Peter Boothroyd à l'atelier de Montreal. cf. ATELIER 1990, pp. 14-16

Comblin, J. 1968. Théologie de la ville, Paris, Presses universitaires de France, 493 pages.

Comité d'examen. 1988. L'évaluation environnementale: une pratique à généraliser, une procédure d'examen à parfaire. Rapport du Comité de révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux. Québec, déc. 1988, 169 pages.

Crozier, M. et E. Friedberg. 1977. L'acteur et le système, Paris, Seuil, 1977, 436 pages.

Dogan, M. Les villes géantes, Universalia 1990, pp. 130-136.

DSC. 1984. Appréciation du risque en santé publique. Revue de quelques principes et méthodes. Rapport rédige par P. Gosselin, avec la collaboration de Jean Sylvain et Marcel Sergerie. DSC du Centre hospitalier régional de Rimouski. Distribue par le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, 91 pages.

Duclos, D. 1989. La peur et le savoir. La société face à la science, la technique et leurs dangers, Paris, Editions de la Découverte, 307 pages.

Eco, U. 1985. L'art du faux, biblio essai, 4064, Grasset 1985. La description que fait Eco de l'effondrement de la culture urbaine actuelle (pp. 88-116) est en référence à l'oeuvre de Roberto Vacca Il Medioevo prossimo venturo.

EGNR. 1991. Tant va le village, tant va le pays. Les Etats généraux du monde rural, La terre de chez nous, cahier spécial, 28 janvier 1991.

Faucheux, S. et J-F, Noël. 1990. Les menaces globales sur l'environnement, Paris, La Decouverte, 123 pages.

Gagnon, L. 1990. "Réduire de 50% la consommation des ressources" Mieux vivre avec son environnement, Ministère de l'Environnement du Québec, Ministère des Affaires sociales du Québec, Minist&re de l'Environnement du Canada, pp. 295-301.

Gardner J.E. "Neuf aveugles, un éléphant: un premier examen de l'évaluation environnementale et des processus connexes en regard du développement durable", cf Sadler et Jacobs 1990, pp. 39-73.

Gariepy, M. 1986. Bilan et étude comparative de procédures d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux. Rapport de recherche, Institut d'Urbanisme, Faculté d'aménagement, Universite de Montreal, mai 1986, environ 280 pages. Texte disponible au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Gariepy, M., Domon, G. et Jacobs, P. 1990. Développement viable et Cvaluation environnementale en milieu urbain: essai d'application au cas montréalais, Faculté d'aménagement, Université de Montreal, août 1990, 54 pages.

Gaudreau, M. et P.J. Hamel. 1990. Le développement urbain viable à Montreal: quelques avenues de déflexion et d'action, I N R S -Urbanisation, mars 1990, 113 pages.

GTNEE. 1987, Rapport du groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'Environnement.

Harouel J.-L. 1991. Histoire de l'urbanisme, Paris, PUF, Que sais-je 1892, 127 pages.

HSSD, 1990. Colloquium on Human Settlement and Sustainable Development, Université of Toronto, 21-23 juin 1990. Nous avons eu accès à certains textes du colloque mais la parution des Actes du colloque est encore en préparation. Le document devrait paraître-chez Westview Press, Boulder Colorado.

Jacobs, P. 1991. Sustainable Urban Development, document préliminaire, 20 février 1991.

Jacobs. P. et Munro, D.A. 1986. Strategies for Sustainable Development, Ottawa, mai 31 - 5 juin 1986, 466 pages.

Jacobs P. et B. Sadler. 1990. Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun. Le document comprend un exercice de delimitation conceptuelle du développement durable et de l'évaluation environnementale, puis différents documents dont certains ont servi à deux tables rondes tenues par le CCREE à la fin de 1987 (Vancouver et Montréal). VII, 204 pages. Le document n'est pas daté mais a été produit en 1990. CCREE/CEARC.

Jakimchuck, R.D. 1990. "Le rôle de l'évaluation environnementale aux fins du développement durable", cf. Jacobs et Sadler, 1990, pp. 89-102.

Jurdant, M. 1988. Le défi écologiste, Montréal, Boréal.

King, A. 1990. "Concilier la pluralité des intérêts avec la liberté sociale, les droits de la personnes et les valeurs humaines", cf Vancouver, 1990, pp. 111-131.

Marsan, A. 1984. Analyse de risque pour la santé et la sécurité publique. Exposé sommaire des principes et méthodes. Marsan et Associés, 71 pages. Texte distribue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Martin, R. 1985. "Les premières villes et les origines de l'urbanisme", article "Ville (urbanisme et architecture)", Encyclopaedia Universalis, 1985, 891b-895c.

Pelt, J.-M. 1990. Le tour du monde d'un écologiste, Paris, Fayard, 488 pages.

Poirier, R. 1986. Qui a volé la rue principale? Montréal, Départ, 322 pages.

Polèse, M. 1988. "La transformation des économies urbaines: tertiarisation, delocalisation et croissance économique", Cahiers de recherche sociologique, 11, automne 1988, pp. 13-25.

Ramade F. 1989. Eléments d'écologie appliquée, Paris, McGraw-Hill, 578 pages.

RDSACMM. 1988. Document de travail "Villes et villages en santé", par Richard Masse et Josette Thibault, août 1988, 72 pages et 8 annexes. Regroupement des Départements de santé communautaire. Document déposé lors de l'atelier de Montréal, 27-28 mars 1990.

Regier, H. R. 1990. 'Reforme culturelle et redeveloppement des régions détériorées", cf. Jacobs et Sadler, pp. 75-98.

Relations 545. 1988. Dossier "Un Québec cassé en deux", novembre 1988, Revue Relations, Montreal.

Relations 559. 1990. Dossier "Un Québec cassé en deux (suite): le pouvoir caché", avril 1990, Revue Relations, Montréal.

Renner, M. 1889. "Repenser les transports, L. Brown, L'état de la planète 1989, Paris, Economica, 389 pages.

Richardson, N. 1990. "Regional Overview Paper: Canada. cf HSSD 1990.

Roncayolo, M. 1985. "Ville: urbanisation et architecture", Encyclopaedia Universalis, 111985, tome 118, p. 890-891.

Sachs, W. 1990. "Comprendre l'écologie" Agora, 1990, pp. 42-47

Simos, J. 1990. Evaluer l'impact sur l'environnement. Une approcheoriginale par l'analyse multicritère et la négociation Presses polytechniques et universitaires romandes, Suisse, collection Meta, XI, 261 pages.

Sonntag, N.C. et alii. 1988. L'évaluation des impacts cumulatif: un cadre pour l'avancement de la recherche et du développement, CCREE, 1988, 97 pages.

Tessier, R. et alii. 1989. Pour un paradiqme écologique, Montréal, Hurtubise HMH, 337 pages.

Tunc, A. 1977. Equité, Encyclopedia Universalis, 7, pp. 97-98.

Valaskakis K. et alii. 1978. La société de conservation, Montréal, Quinze, 241 pages. Original anglais paru sous le titre The Selective Conserver Society.

Vancouver. 1990. La Déclaration de Vancouver: Actes du colloque de l'UNESCO, Commission canadienne de l'UNESCO, 335 pages.

Ward B. 1976. L'habitat de l'homme Montréal, La Presse, 285 pages.

White, R. et J. Whitney. 1990. "Human Settlements and Sustainable Dévelopment. An Overview. Cf HSSD 1990.